

Commune de Pont de Claix ZAC Les Minotiers

AVANT-PROJET Espaces publics de la ZAC Notice technique

N° du document		RPC_MOE_ING_NOR_AVP_TDM_RPT_00476_001			
Indice	Date	Commentaires	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
A	12/04/19	Première version	S.SHONG	S.SHONG	T. MORONNOZ
B	05/03/20	AVP référence	F.PAUWELS	F.PAUWELS	T.MORONNOZ

Ce document est destiné à être imprimé au format A3 recto-verso couleur, au format paysage.



Bâtiment Massangis
17, chemin de la Dhuy – BP 167
38244 – MEYLAN CEDEX
Tél : 04.76.41.18.90
Fax : 04.76.41.18.98



94, rue Pierre Corneille
69003 – LYON
Tél : 04.72.61.17.83
Fax : 04.72.61.15.70

SOMMAIRE

1 OBJET	2	8.2 RESEAUX SECS	20
2 DONNEES D'ENTREE	2	8.2.1 Réseau HT/BT existant	20
2.1 DOCUMENTS DE BASE	2	8.2.2 Projet HTA	21
2.2 PRECONISATION DES SERVICES GESTIONNAIRES	2	8.2.3 Réseaux Mutualisés de Télécommunication	22
2.3 DOCUMENTS PROVENANT D'OPERATIONS CONNEXES	2	8.2.4 Réseau GRDF	23
2.4 DONNEES D'ENTREE ET INVESTIGATIONS NECESSAIRES POUR LES PHASES A VENIR	2	8.3 RESEAU DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	24
3 DECOUPAGE ET NOMENCLATURE DES ESPACES PUBLICS	3	8.3.1 GRT Gaz et Ethylene	24
4 QUALITE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	4	9 POLLUTION DES SOLS	25
5 FONCTIONNALITES	5	10 PHASAGE	26
5.1 CIRCULATION VEHICULES	5	10.1 FONCIER PUBLIC	26
5.2 CYCLES	6	10.2 SECTEURS PREFERENTIELS	27
5.3 STATIONNEMENT	7	11 RELEVES DE DECISION – SYNTHESE CALAGE DES LIMITES DES ESPACES PUBLICS	28
5.4 TRANSPORTS EN COMMUN	8		
5.5 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	9		
5.6 ACCESSIBILITE POUR LES ENGINS DE SECOURS ET DE DEFENSE INCENDIE	10		
5.7 ACCESSIBILITE CONTRE ALLEE 1 - AVENUE CHARLES DE GAULLE	11		
6 PRINCIPES DE NIVELLEMENT	12		
7 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	13		
7.1 ETUDE HYDRAULIQUE DE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	13		
7.1.1 PrEscriptions	13		
7.1.1.1 Norme de dimensionnement pour les réseau EP	13		
7.1.1.2 Prescriptions locales	13		
7.1.2 Perméabilité des sols	13		
7.1.2.1 Données des études de sol	13		
7.1.2.2 Profondeur et perméabilité retenues	13		
7.1.3 Dimensionnement des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales	13		
7.2 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES AXES EST OUEST	14		
7.3 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES AXES NORD SUD	14		
8 RESEAUX	16		
8.1 RESEAUX HUMIDES	16		
8.1.1 Eaux usées	16		
8.1.2 Adduction d'Eau Potable (AEP)	17		
8.1.3 Chauffage Urbain	18		
8.1.3.1 Réseau HP (haute pression)	18		
8.1.3.2 Réseau BP (basse pression)	19		

1 OBJET

La présente note traite des thématiques techniques suivantes, développées dans le cadre de l'avant-projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC Les Minotiers :

- Plan de découpage et nomenclature des espaces publics
- Fonctionnalités : circulation véhicules, cycles, stationnement, ordures ménagères, défense incendie.
- Principes de pré-nivellement
- Principe de gestion des eaux pluviales
- Réseaux
- Phasage

2 DONNEES D'ENTREE

2.1 DOCUMENTS DE BASE

- Etudes préliminaires indice B
- Remarques et validation des études préliminaires :
 - suivi des réponses de la MOE aux remarques sur le dossier EP du 17/02/2017
RPC_MOE_ING_NOR_EPR_TDM_TAB_00300_A01
 - Note de validation des études préliminaires RPC_MOA_IA_NOR_EPR_AMN_RPT_00378_A
- Plan guide de l'architecte en chef MG-AU :
 - RPC_ARC_GUT_TSC GUI AMN PLN_00177
- Retours DT des concessionnaires
 - 2020020413373s48
- Tableau de Synthèse du calage des limites des espaces publics
RPC_MOE_ING_NOR_AV_P_AMN_TAB_00596_C
- Diagnostic Dépollution des secteur VA, GB,GC, GH

2.2 PRECONISATION DES SERVICES GESTIONNAIRES

- Préconisation du service des espaces verts de la ville de Pont-de-Claix et du service Patrimoine arbore de la Métropole
- Préconisations pour la collecte des ordures ménagères
- Préconisations du service Qualité des Espaces Publics
- Préconisations du SDIS pour la défense Incendie

2.3 DOCUMENTS PROVENANT D'OPERATIONS CONNEXES

- Dossier de récolement de l'opération d'extension de la ligne de tramway A
 - PC_INGT_NOR_RES_00399
 - RPC_INGT_NOR_TOP_00582
- Dossier DCE du projet PEM et passerelle :
 - RPC_INGT_NOR_BAT_00432
 - RPC_GAUTI_NOR_AMN_00436
- Dossier concours du Centre des Sciences :
 - RPC_METRO_NOR_AMN_00410
- Dossier Chronovélo le long du cours Saint-André :
 - RPC_G38_NOR_AMN_00407
- Découpage foncier des opérations immobilières :
 - RPC_G38_NOR_BAT_00421 (VA4)
 - RPC_G38_NOR_BAT_00420 (GD2)

2.4 DONNEES D'ENTREE ET INVESTIGATIONS NECESSAIRES POUR LES PHASES A VENIR

Généralités :

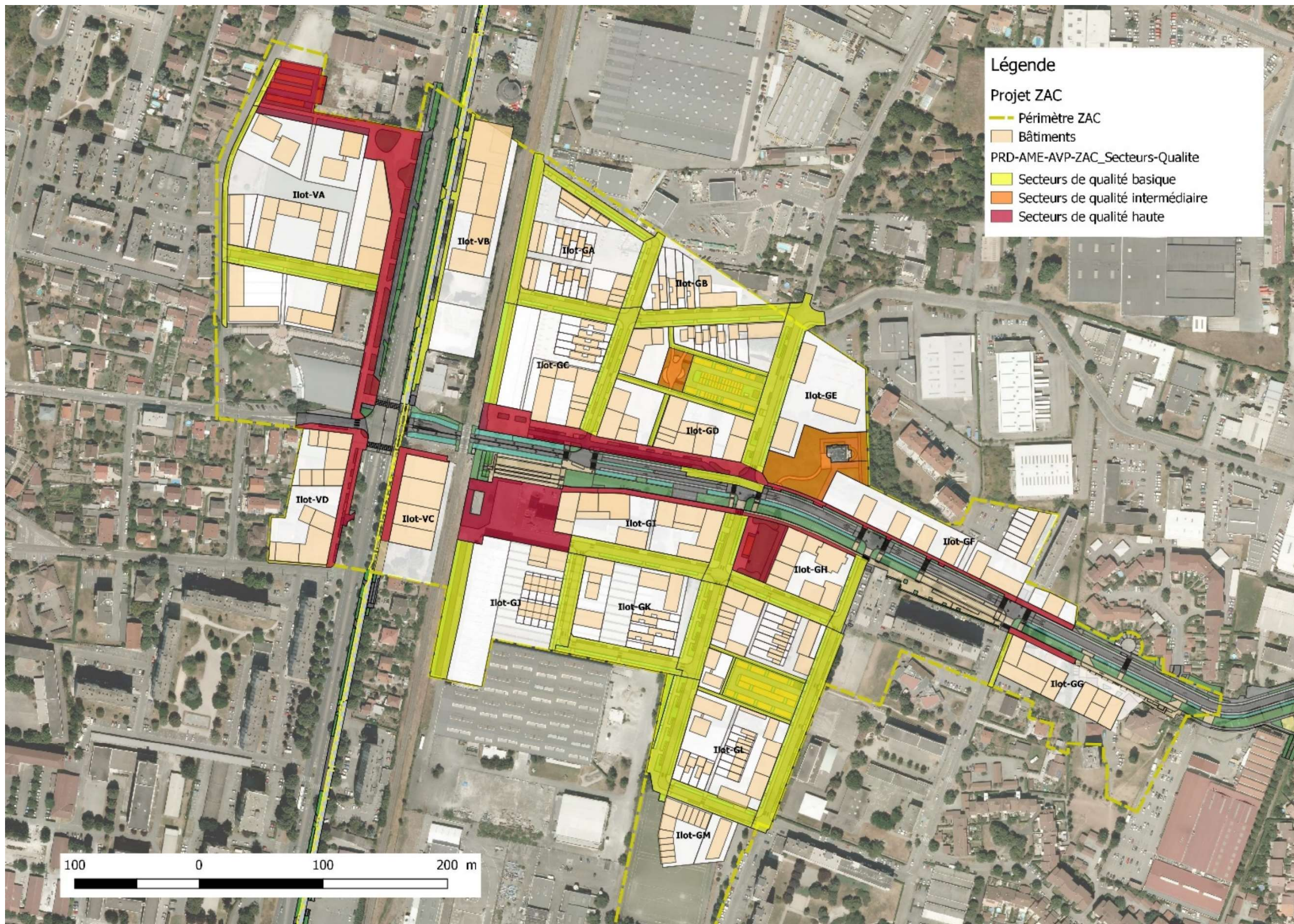
- Validation du plan des limites entre espaces publics et îlots privés de la ZAC.

Avant la phase PRO par secteur :

- Mise à jour du plan topographique et cadastral pour en avoir qu'un seul sur l'ensemble de la ZAC, avec intégration des zooms sur les secteurs étudiés en PRO.
- Plan de localisation des réseaux existants en classe A.
- Fiches de lots
- Plans des opérations connexes selon avancement
- Diagnostic Dépollution, suivi d'une étude de dépollution le cas échéant.
- Etude géotechnique de conception
- Diagnostic chaussée : structurelle, HAP et amiante
- Diagnostic phytosanitaire.

- La nomenclature des différentes typologies d'espaces publics utilisée.
- Le découpage des îlots de la ZAC
- Le découpage des lots privés à l'intérieur de chaque îlot

4 QUALITE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



NOTA :

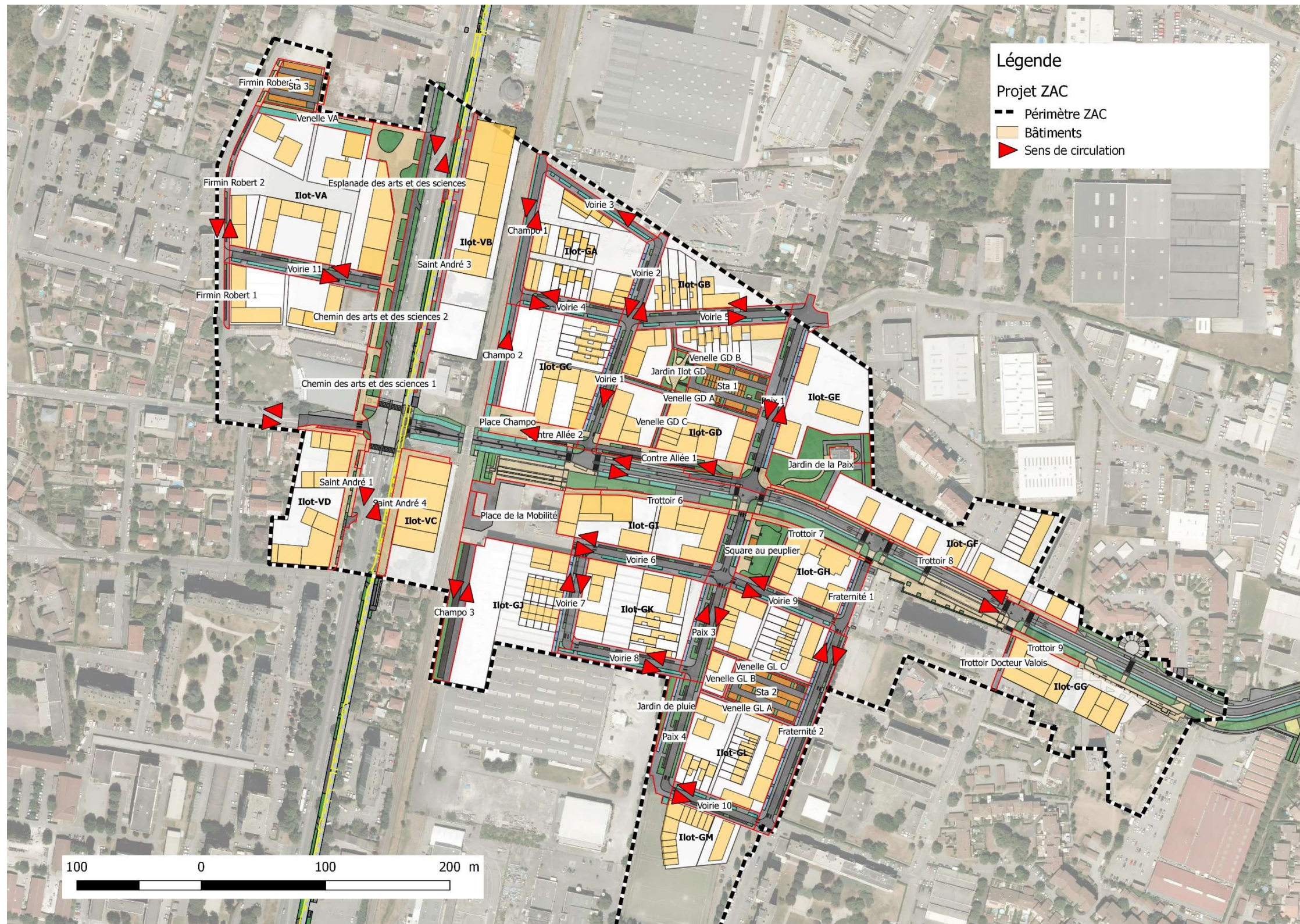
Qualité Haute : Lieux de vie et espaces verts qualitatifs, revêtements qualitatifs de type béton architecturé, mobiliers et éclairage d'ambiance.

Qualité intermédiaire : Revêtement qualitatif pour typologie des espaces publics, bordure béton.

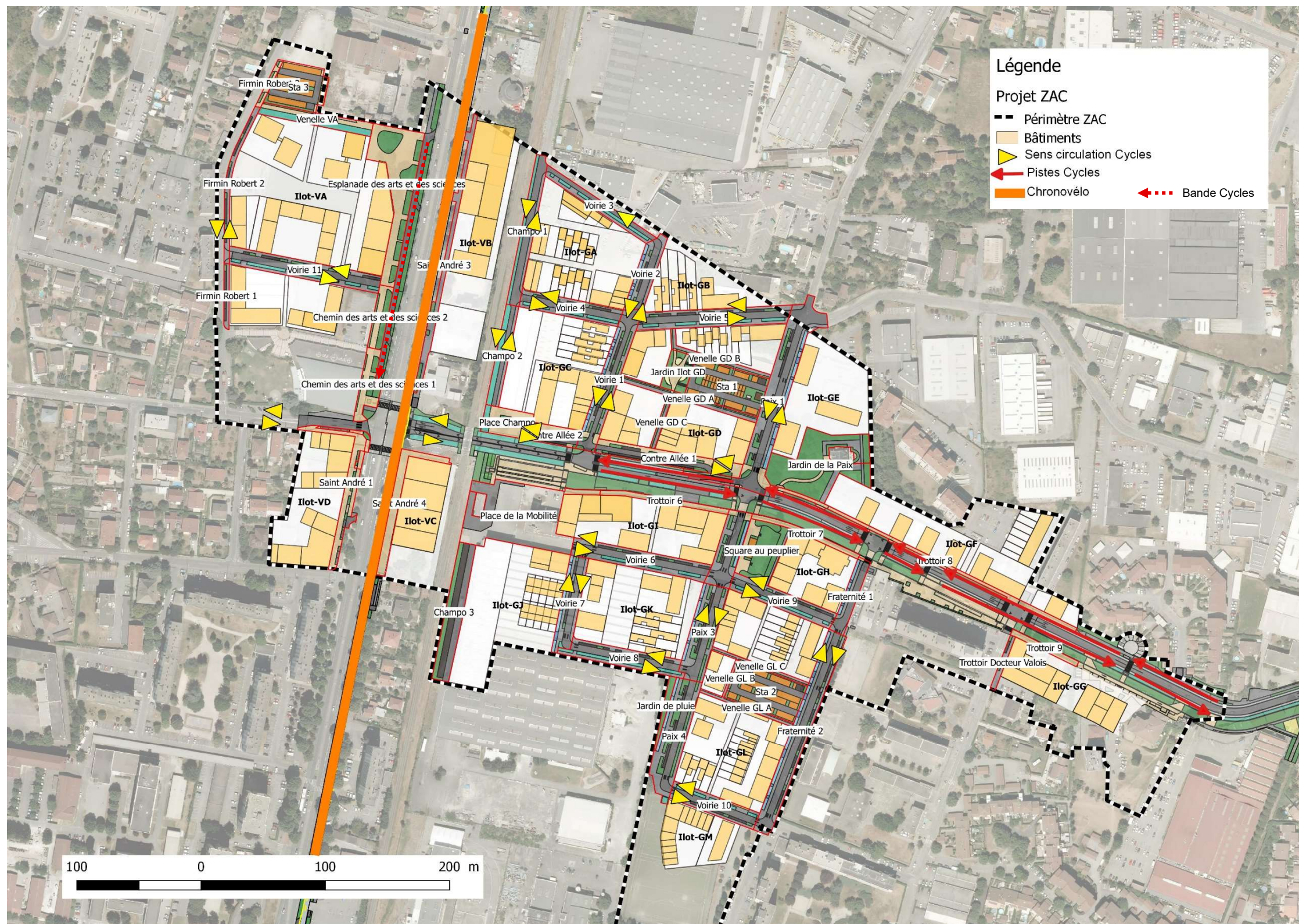
Qualité de base : Revêtement économique, bordures béton.

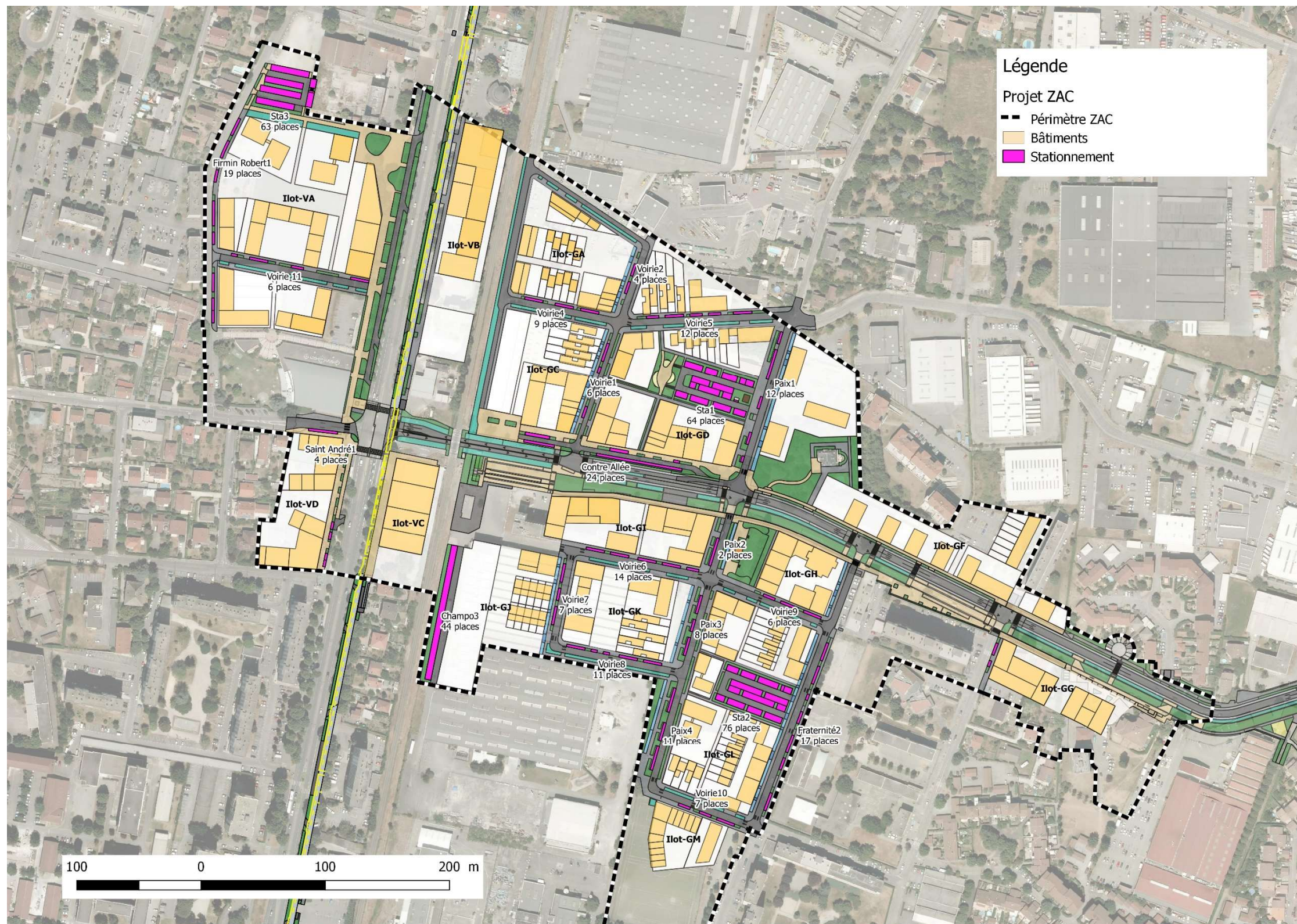
5 FONCTIONNALITES

5.1 CIRCULATION VEHICULES



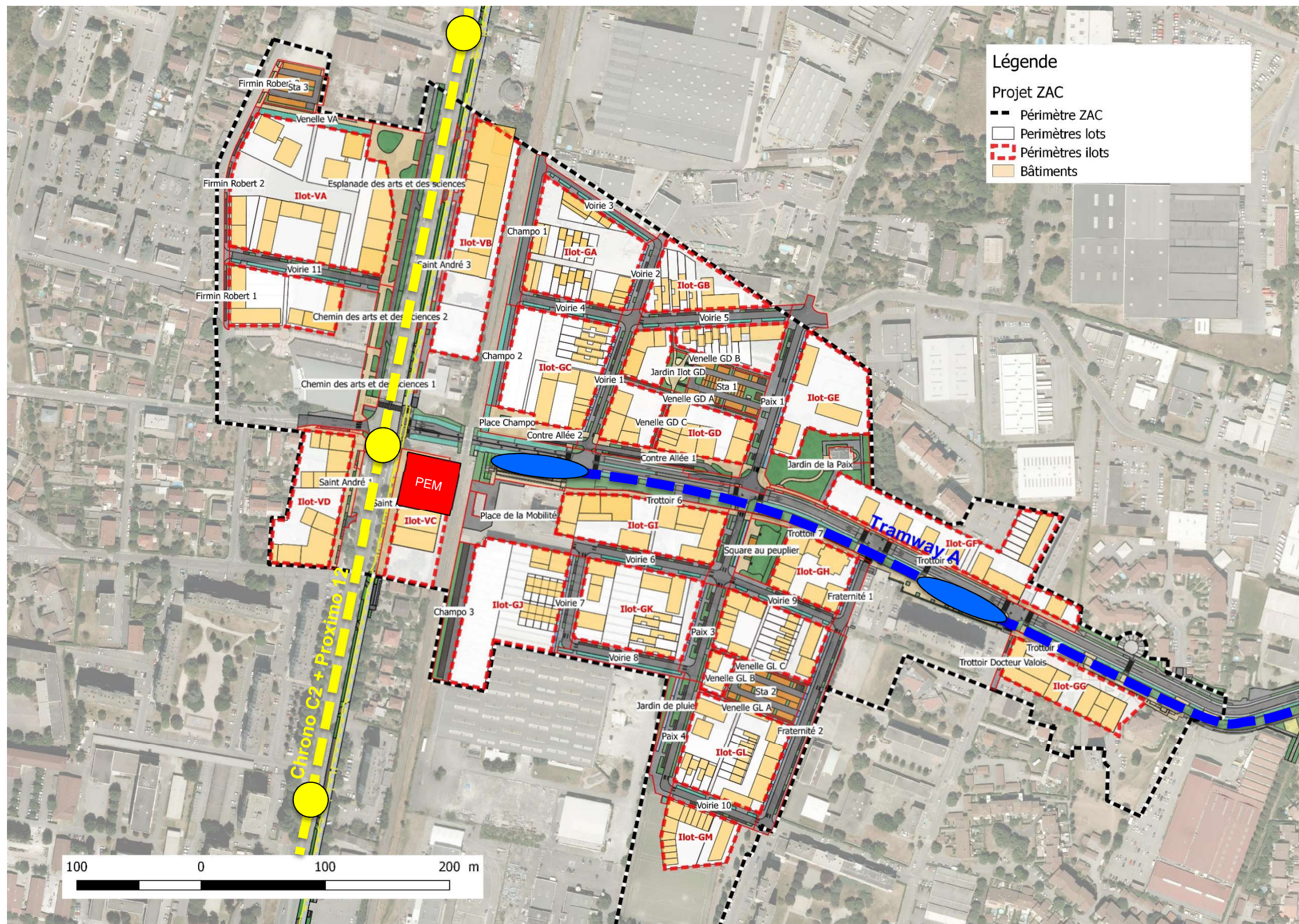
5.2 CYCLES



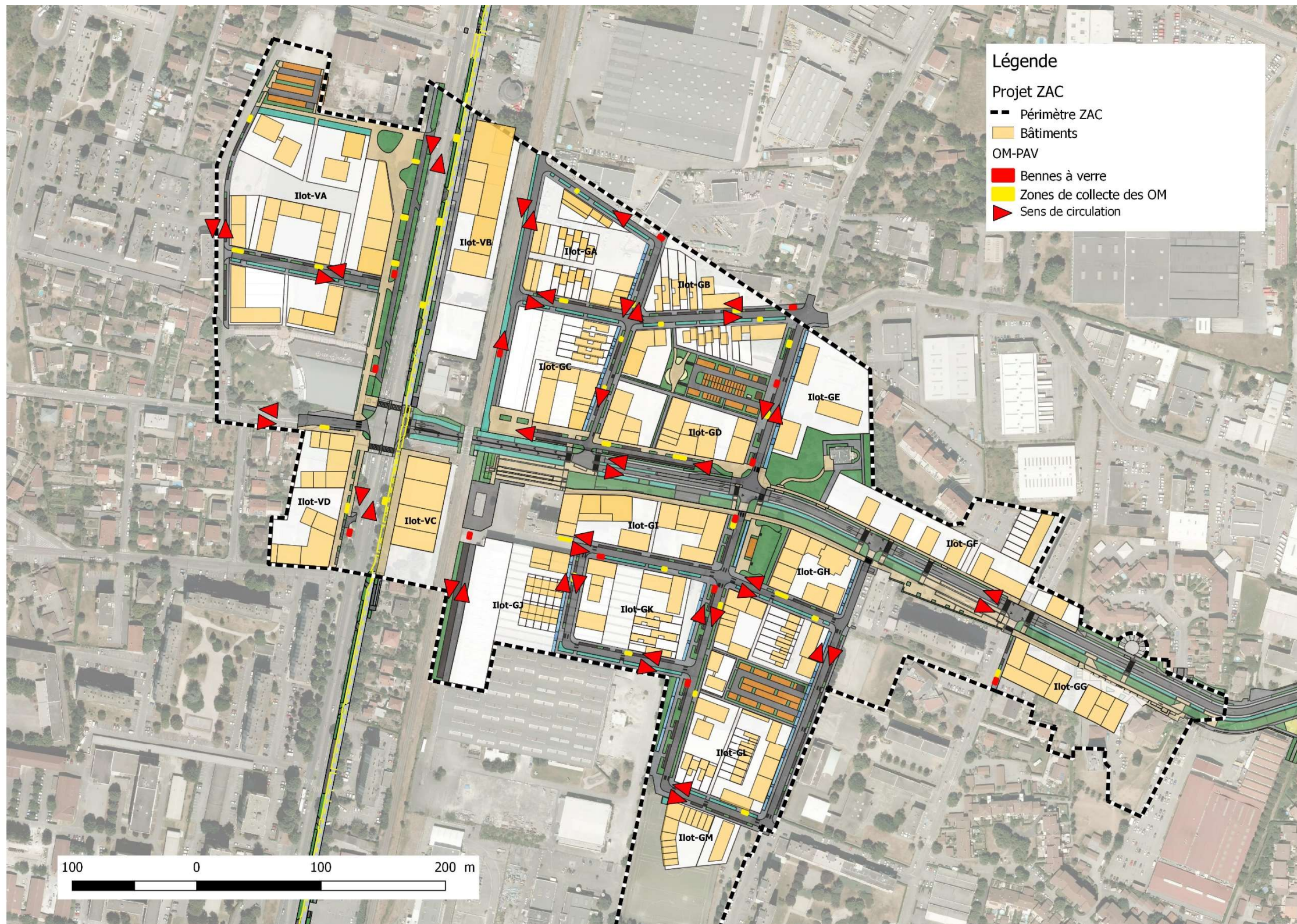


Pour rappel, le nombre de places aux EPR était de 245 places pour un objectif de 176 places.

5.4 TRANSPORTS EN COMMUN



5.5 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



NOTA :

Le principe retenu pour la collecte des ordures ménagères est une collecte « porte à porte ».

Selon les préconisations du service de la métropole en charge des ordures ménagères, des aires de présentation de bacs roulants devront être aménagées idéalement à l'intérieur des îlots privés, et à défaut sur l'espace public. Les îlots privés devront également posséder des locaux ou aires de stockage des bacs roulants.

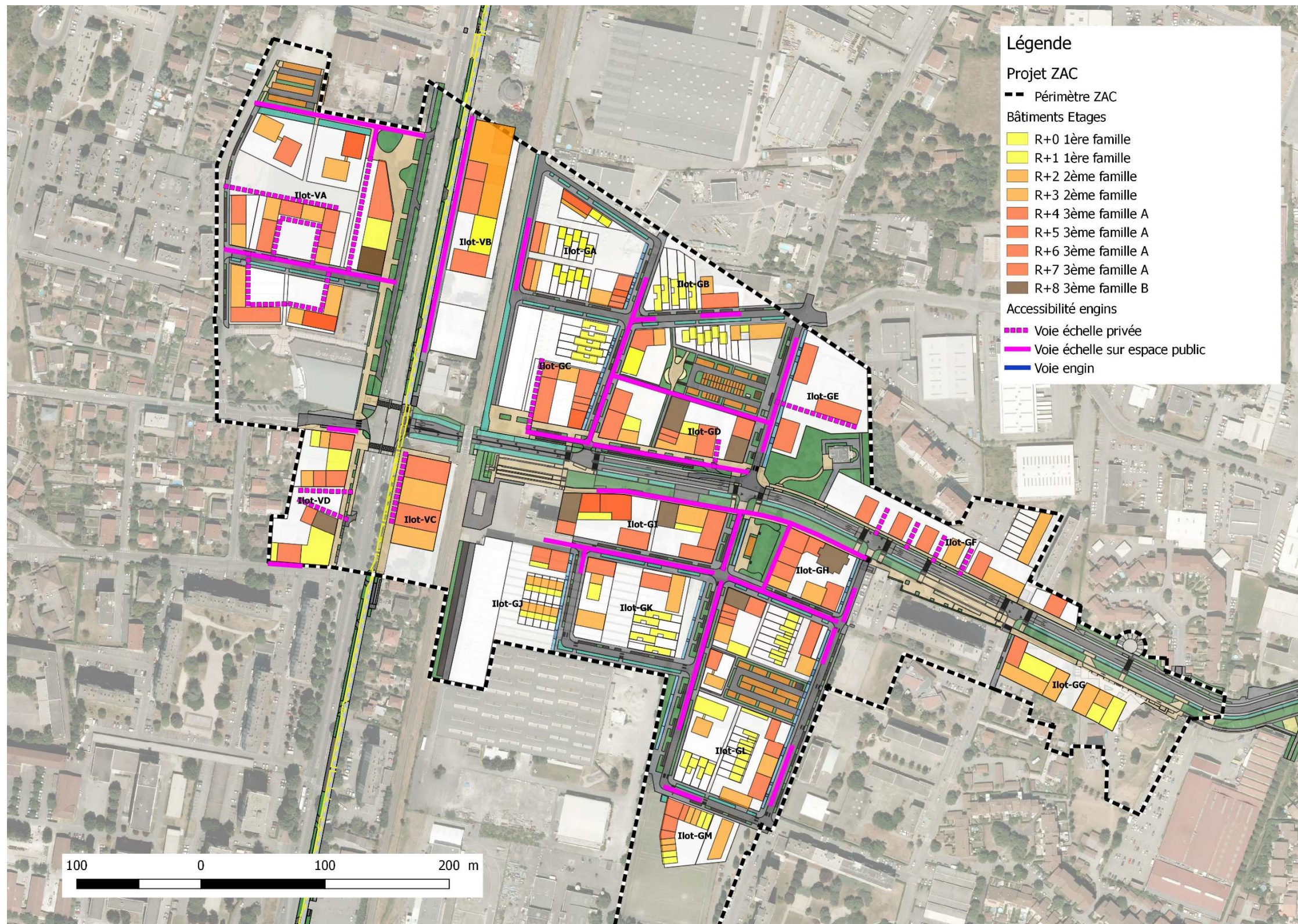
Des zones de collecte ont été prévues dans cette AVP de référence, à défaut d'utilisation, elles pourront être transformées en stationnement.

De même des zones sont réservées pour la mise en place de bacs à verre hors sol.

L'AVP référence respecte les contraintes liées à la circulation des engins de collecte ainsi les largeurs de chaussée respectent les dimensions suivantes :

- 5,5 mètres pour les voiries à double sens, à l'exception de la voirie 9 qui peut être réduite à 5 mètres étant donné qu'elle peut être contournée en cas de véhicule gênant ;
- 3,5 mètres pour les voiries à sens unique.

5.6 ACCESSIBILITE POUR LES ENGINS DE SECOURS ET DE DEFENSE INCENDIE



5.7 ACCESSIBILITE CONTRE ALLEE 1 - AVENUE CHARLES DE GAULLE

La Contre-allée 1 sur l'Avenue Charles de Gaulle présente plusieurs fonctions :

- Voie échelle pour la défense incendie
- Collecte des OM pour les lots GD2 et GD3
- Accès au parking souterrain du lot GD2 pour les résidents.
- Accès au stationnement le long de la Contre-allée

Un aménagement du carrefour Rue de la Paix / Avenue C. De Gaulle est nécessaire, afin de permettre un accès fluide à cette Contre-allée quel que soit le sens d'arrivée depuis l'Avenue Charles de Gaulles (Est ou Ouest).

Il consiste en la gestion du carrefour par feux et la réalisation d'un îlot central sur l'Avenue C. de Gaulle. Cet îlot permet aux usagers arrivant de l'Ouest de pouvoir s'insérer directement dans la Contre-allée.

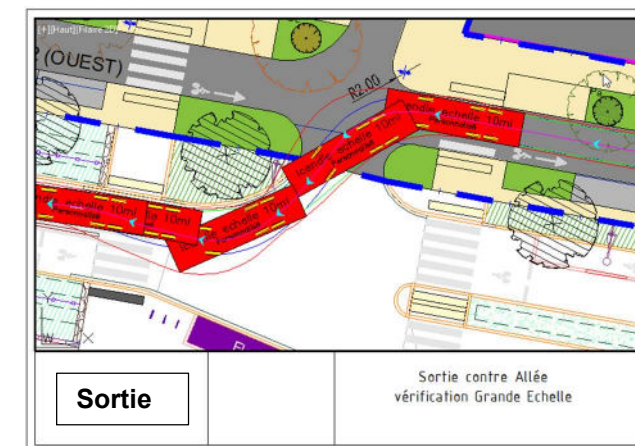
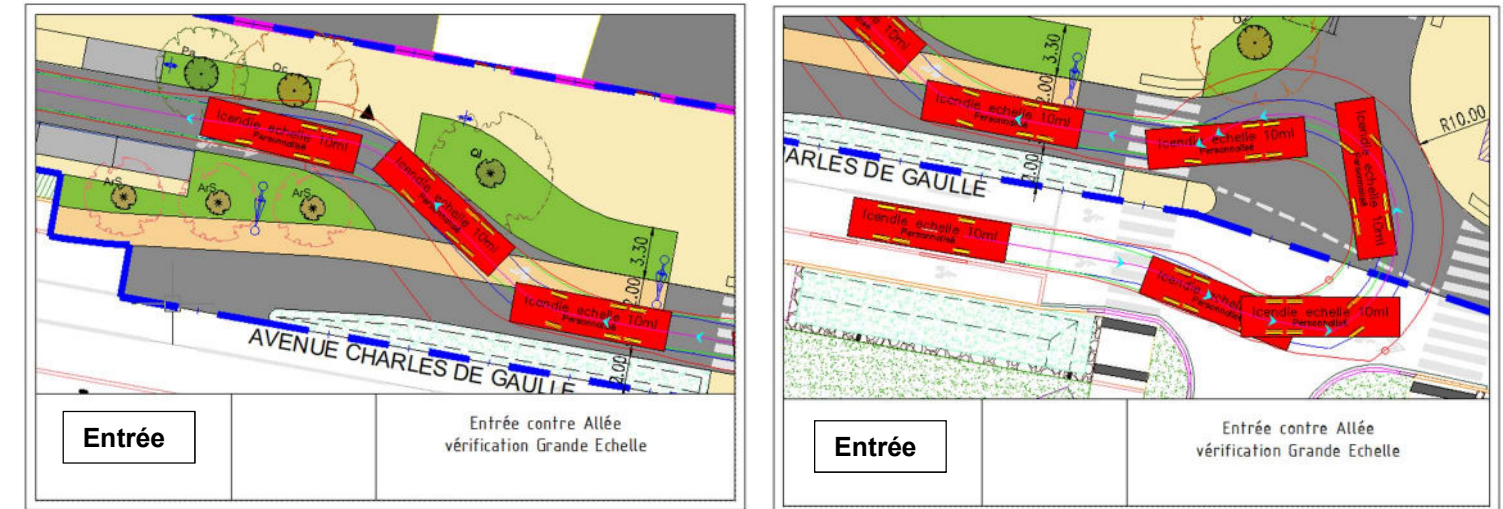
L'îlot proposé permet d'assurer les girations des VL et engins échelle venant de l'Ouest souhaitant s'insérer directement dans la Contre-allée.

A noter les engins échelles étant prioritaires, pour s'insérer en venant de l'Ouest ils utiliseront l'ensemble du carrefour pour réaliser leur demi-tour.

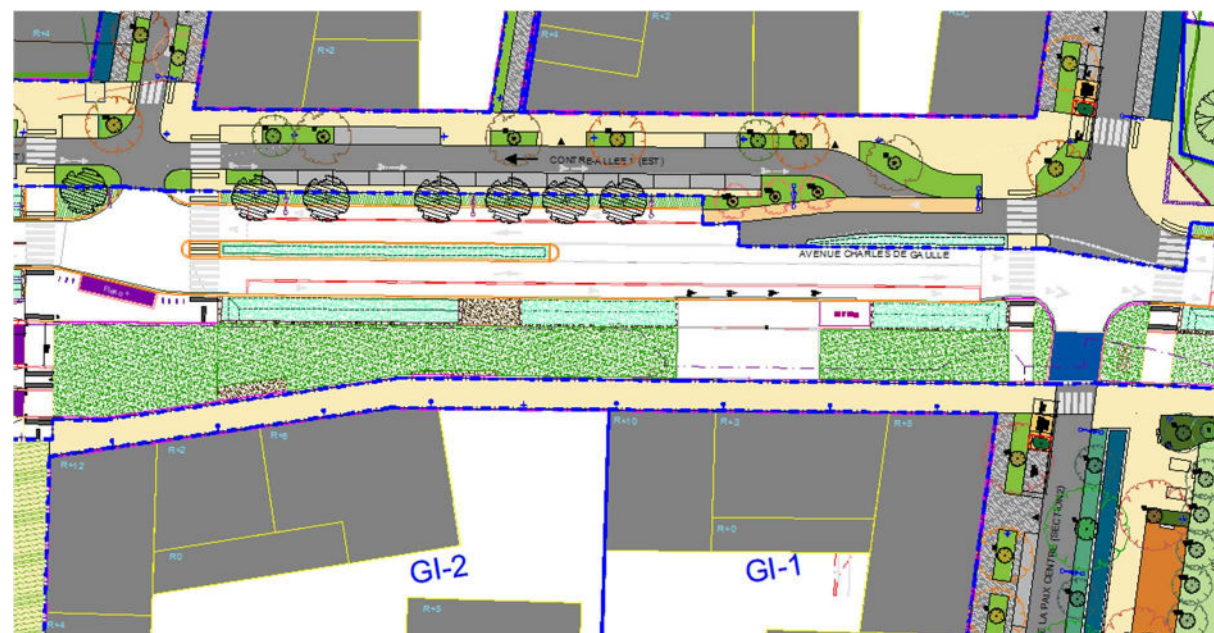
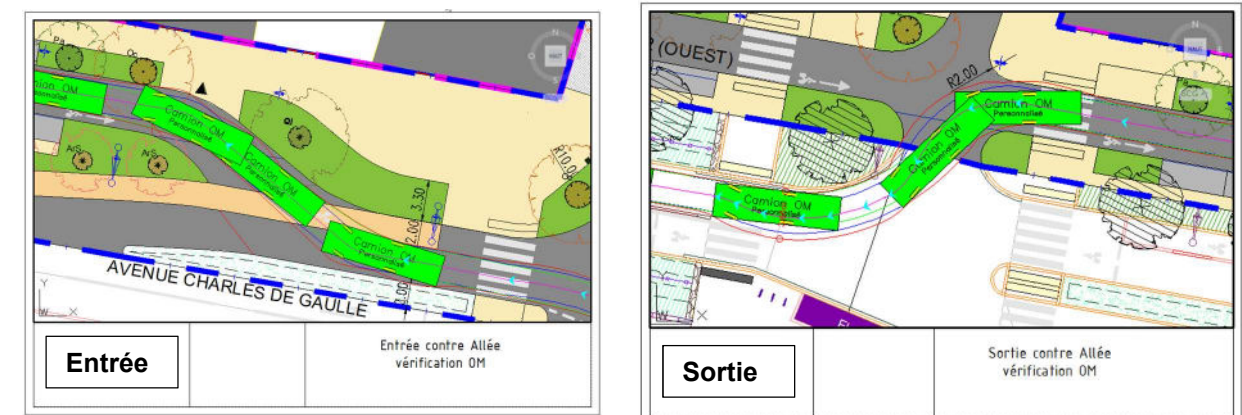
Toutefois, les camions OM ne pourront accéder à la Contre-allée qu'à condition d'arriver par l'Est. La giration à partir de l'îlot n'étant pas réalisable sans bloquer la circulation.

Pour les sorties depuis la Contre-allée 1 au droit de la voirie 1, la géométrie proposée permet le passage de l'ensemble des véhicules.

Girations Véhicules échelle



Girations Véhicules OM



Un plan de nivellement global est joint à l'AVP Référence (RPC_MOE_ING_NOR_AVP_AMN_PLN_00613_A), il quadrille l'espace public sur l'ensemble de la ZAC.

7 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Ce paragraphe est un rappel des études préliminaires.

Le scénario retenu en matière de gestion des eaux pluviales consiste à infiltrer les eaux de la pluie trentennale directement dans les espaces verts le long des voiries :

- Dans la bande d'espace vert le long des voiries Est Ouest.
- Dans le canal paysager le long des voiries Nord Sud.

7.1 ETUDE HYDRAULIQUE DE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

7.1.1 PRESCRIPTIONS

7.1.1.1 Norme de dimensionnement pour les réseau EP

La norme NF EN 752 est appliquée pour définir le temps de retour des ouvrages à réaliser sur le réseau pluvial de la RD67. Le tableau ci-dessous est extrait de cette norme. Le secteur étant en centre-ville, la période de retour retenue pour le dimensionnement du pluvial est l'évènement trentennal, en considérant une surverse pour l'évènement centennal.

Lieu d'installation	Fréquence de calcul des inondations	
	Période de retour (1 sur «n» années)	Probabilité de dépassement pour 1 année quelconque
Zones rurales	1 sur 10	10 %
Zones résidentielles	1 sur 20	5 %
Centres ville/zones industrielles/zones commerciales	1 sur 30	3 %
Métro/passages souterrains	1 sur 50	2 %

Extrait de la Norme NF EN 752

7.1.1.2 Prescriptions locales

Le règlement du Service Public d'assainissement collectif de Grenoble-Alpes Métropole et la concertation avec les Services Techniques imposent d'**infiltrer les débits des zones nouvellement aménagées**. D'une façon générale, aucun apport supplémentaire au ruissellement sur le terrain naturel au réseau public ne devra résulter de l'aménagement, quelle que soit l'occurrence de l'évènement considéré.

De fait les eaux pluviales devront être gérées directement sur les parcelles privées et ne seront pas admises dans le réseau public d'assainissement.

Les eaux pluviales générées sur les nouvelles voiries, à créer pour l'aménagement du secteur urbain Centralité Nord, devront être gérées par infiltration dans l'emprise des axes de communication, et ne seront pas rejetées au réseau public d'assainissement existant préalablement.

7.1.2 PERMEABILITE DES SOLS

7.1.2.1 Données des études de sol

Deux études de sol ont été réalisées sur le secteur de la Centralité Nord, elles fournissent des données sur les valeurs d'infiltration des sols en différents points.

Les valeurs d'infiltration à différents profondeurs par rapport au Terrain Naturel (TN), extraites de l'étude « Extension de la Ligne A du Tramway de l'Agglomération Grenobloise – Compte-rendu de mission géotechniques » de Hydrogéotechniques Sud-Est (Réf. C.16.52139, du 21/11/2016) et de l'étude « Diagnostic de pollution des sols et eaux souterraines – Projet de renouvellement urbain de la Centralité Nord de la commune de Pont de Claix » de ECR Environnement (Réf. 7300038, de septembre 2016) sont synthétisées dans le tableau suivant.

Etude	N° Sondage	Profondeur du test d'infiltration	Perméabilité (ou vitesse d'infiltration) mesurée
Etude Hydrogéotechniques Sud-Est pour la ligne A du Tram	PZ1	3 à 4 m (couche 1a) / TN	8.0×10^{-6} m/s
	CA2	1 à 2 m (couche 1a) / TN	3.4×10^{-7} m/s
	PR4	3 à 4 m (couche 2) / TN	Non mesurable, mais probablement élevée
ECR Environnement pour la Centralité Nord	PM1	4.5 m / TN	3×10^{-3} m/s
	PM2	4.0 m / TN	3×10^{-2} m/s
	PM3	4.0 m / TN	6×10^{-3} m/s
	PM4	4.0 m / TN	2×10^{-3} m/s
	PM7	4.2 m / TN	1×10^{-3} m/s
	PM8	4.2 m / TN	3×10^{-2} m/s
	PM9	4.2 m / TN	1×10^{-3} m/s
	PM10	4.2 m / TN	3×10^{-2} m/s

7.1.2.2 Profondeur et perméabilité retenues

D'après les données ci-avant, les valeurs de perméabilité des couches supérieures sont très faibles : les valeurs de perméabilité de l'ordre 10^{-6} et 10^{-7} ne permettent pas l'infiltration.

Il sera donc nécessaire de creuser entre 4 et 5 m de profondeur pour trouver la couche infiltrante, puis remblayer jusqu'au niveau du terrain naturel avec des matériaux drainants, afin de créer un puits ou une zone d'infiltration.

Les valeurs les plus optimistes de l'ordre 10^{-2} sont extrêmement favorables à l'infiltration, mais il est peu probable de pouvoir les généraliser à l'ensemble de la zone, d'autres valeurs plus faibles, mais néanmoins favorables à l'infiltration, ayant également été mesurées sur le secteur.

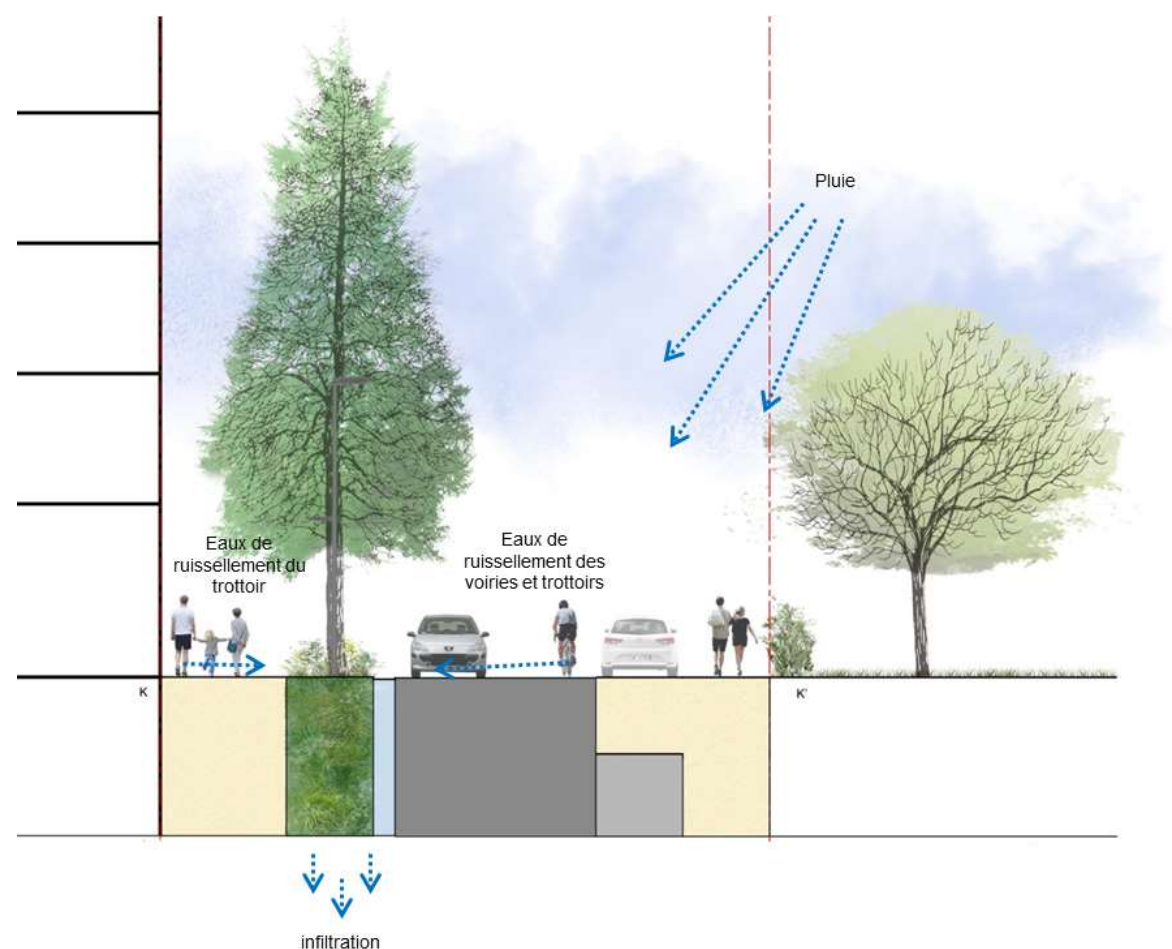
La valeur moyenne de perméabilité retenue en donnée d'entrée est 1.3×10^{-2} m/s. Elle correspond à une moyenne établie sur les mesures de perméabilité dans les couches infiltrantes inférieures ou égales à 4 m de profondeur.

Pour tenir compte de la disparité potentielle des terrains pressentis pour l'infiltration, un coefficient de sécurité de 2 est ensuite appliqué pour diminuer cette valeur moyenne de perméabilité, **la valeur de perméabilité retenue pour les calculs de surface d'infiltration est donc de 6.5×10^{-3} m/s.**

7.1.3 DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Le détail du dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales figure dans le dossier loi sur l'eau RAPPORT | DLE ZAC Minotiers (RPC_MOE_ING_NOR_HYD_HYD_RPT_00315_D).

7.2 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES AXES EST OUEST

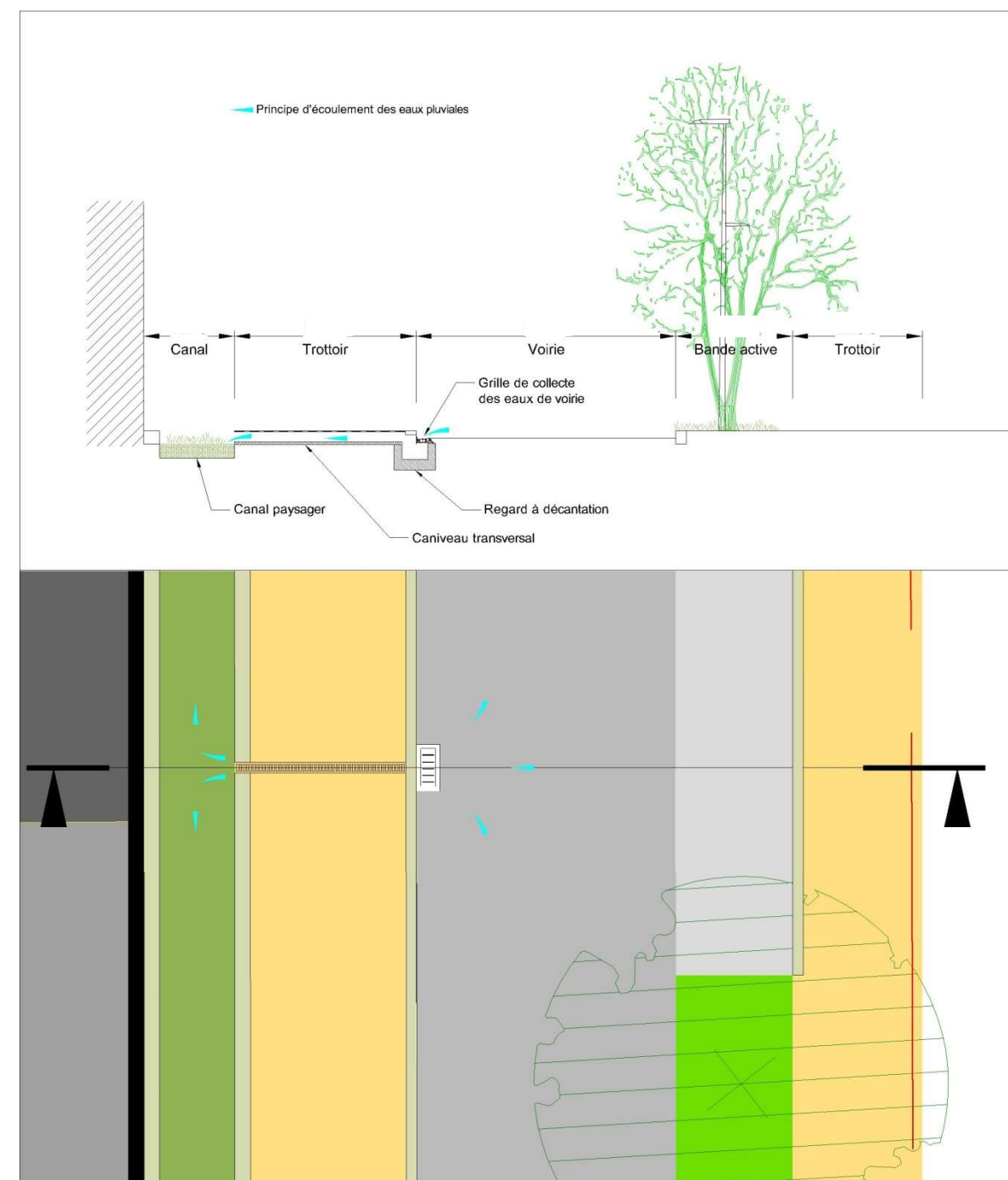


Sur les axes Est Ouest, les eaux seront collectées et infiltrées directement dans la bande d'espaces verts située en bord de voirie.

Le salage des voiries est très peu utilisé sur la commune de Pont de Claix. Cependant, afin d'en préserver les plantations de hautes tiges, les arbres ne seront pas implantés au fond de la bande d'espace vert et les eaux seront guidées par une bordure afin de rejoindre l'espace vert entre les arbres, non pas au droit de ces derniers.

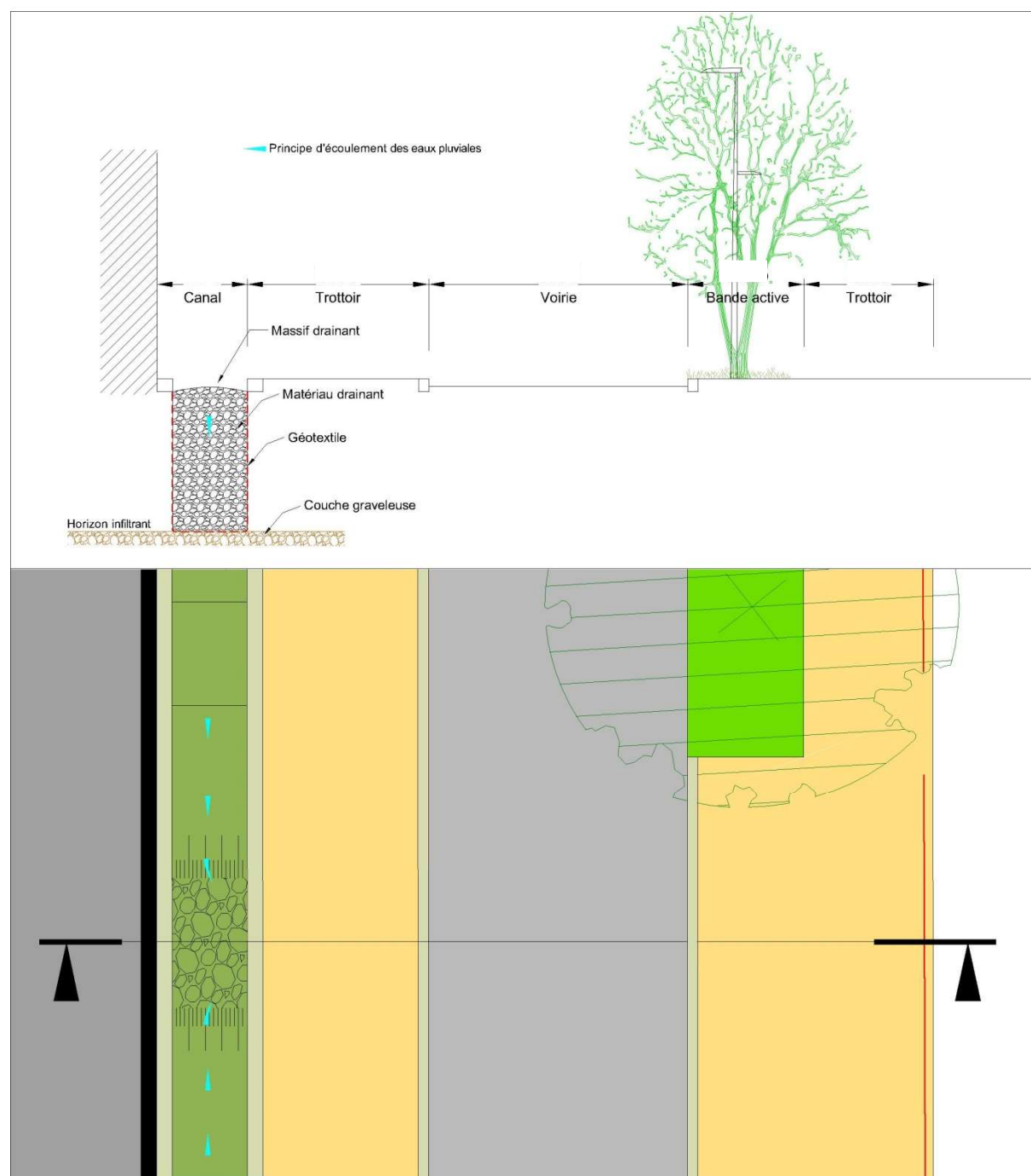
Aucune ouverture de bordure ne sera directement implantée au droit d'une zone d'infiltration. Au droit des ouvertures dans les bordures, les zones de réception espaces verts seront enherbées, ponctuellement ou de manière longitudinale, ce qui contribuera à l'abattement de la pollution chronique avant l'arrivée dans une zone d'infiltration.

7.3 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES AXES NORD SUD



Sur les axes Nord Sud, les eaux de ruissellement sont collectées en bord de voirie via des regards à décantation permettant de capter les déchets et matières en suspension. Ces eaux sont ensuite acheminées dans le canal paysager via des caniveaux transversaux qui permettent de traverser l'espace de trottoir. Aucun caniveau transversal ne sera directement implanté au droit d'une zone d'infiltration. Au droit des débouchés de ces caniveaux, les zones de réception dans les canaux seront enherbées, ponctuellement ou de manière longitudinale, ce qui contribuera à l'abattement de la pollution chronique avant l'arrivée dans une zone d'infiltration.

Ces caniveaux transversaux seront implantés tous les 30 à 35 mètres environ en fonction de la largeur du profil en travers de voirie considéré.

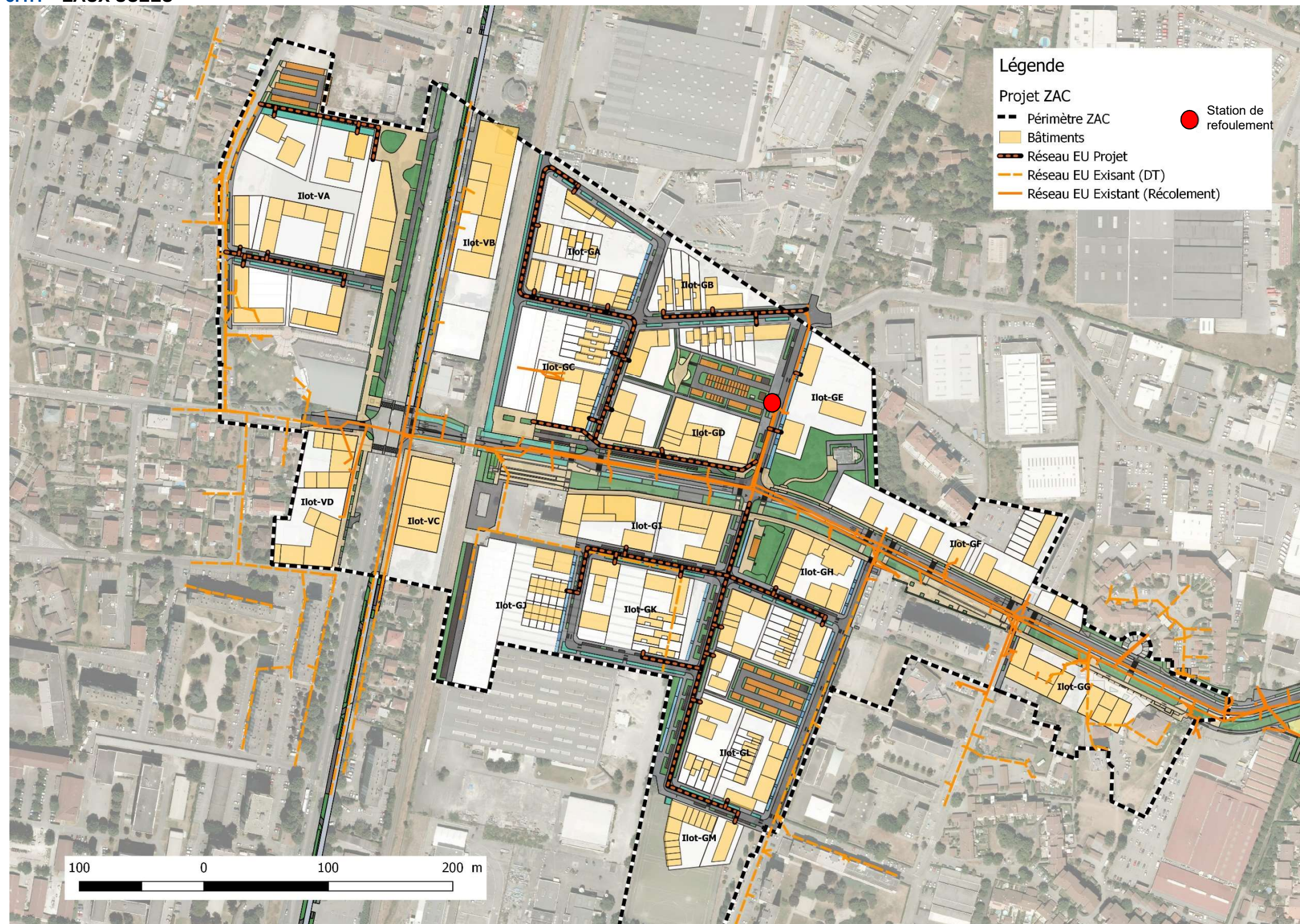


Afin de protéger la zone d'infiltration en cas de pollution, elles seront implantées en légère surélévation par rapport aux abords, et entourées d'une zone enherbée sur un sol peu infiltrant.

8 RESEAUX

8.1 RESEAUX HUMIDES

8.1.1 EAUX USEES



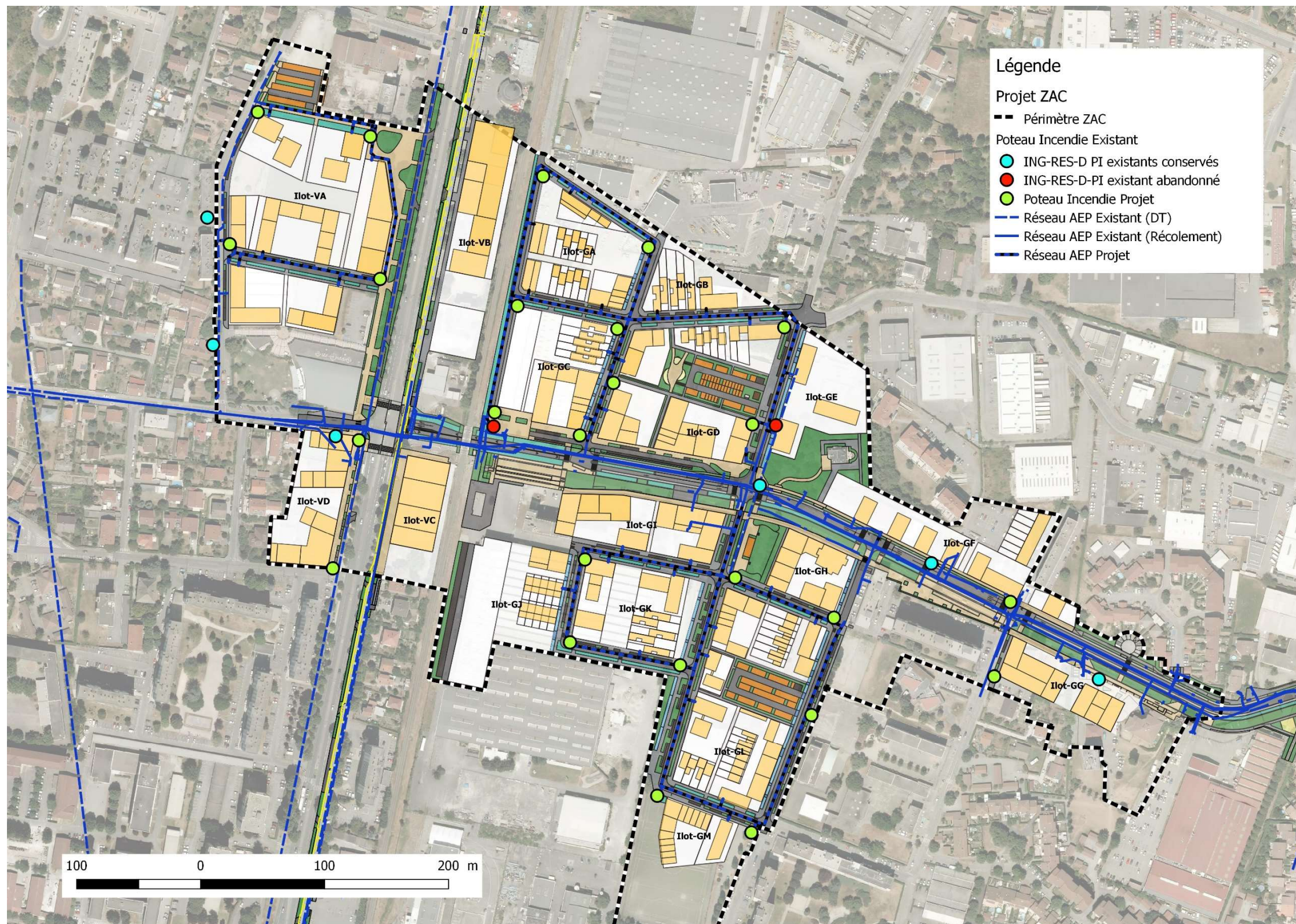
NOTA :

Le synoptique des réseaux d'assainissement des eaux usées a été défini en concertation avec la Métro assainissement. Il présente les principes définis lors des différentes réunions MOE/Métro depuis février 2017.

Le principe de connexion sous l'avenue Charles de Gaulle a été intégré aux études de déviation des réseaux menées dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway A, notamment pour intégrer la réalisation des antennes à positionner en attente au niveau des amorces de voiries.

Le réseau existant sous la rue de la Fraternité et sous la rue Firmin Robert n'est pas impacté par les travaux d'aménagement de la ZAC. A noter les Régies Assainissement et AEP de la Métro réalisent actuellement le renouvellement des canalisations EU et AEP sur l'ensemble de la rue Firmin Robert.

8.1.2 ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

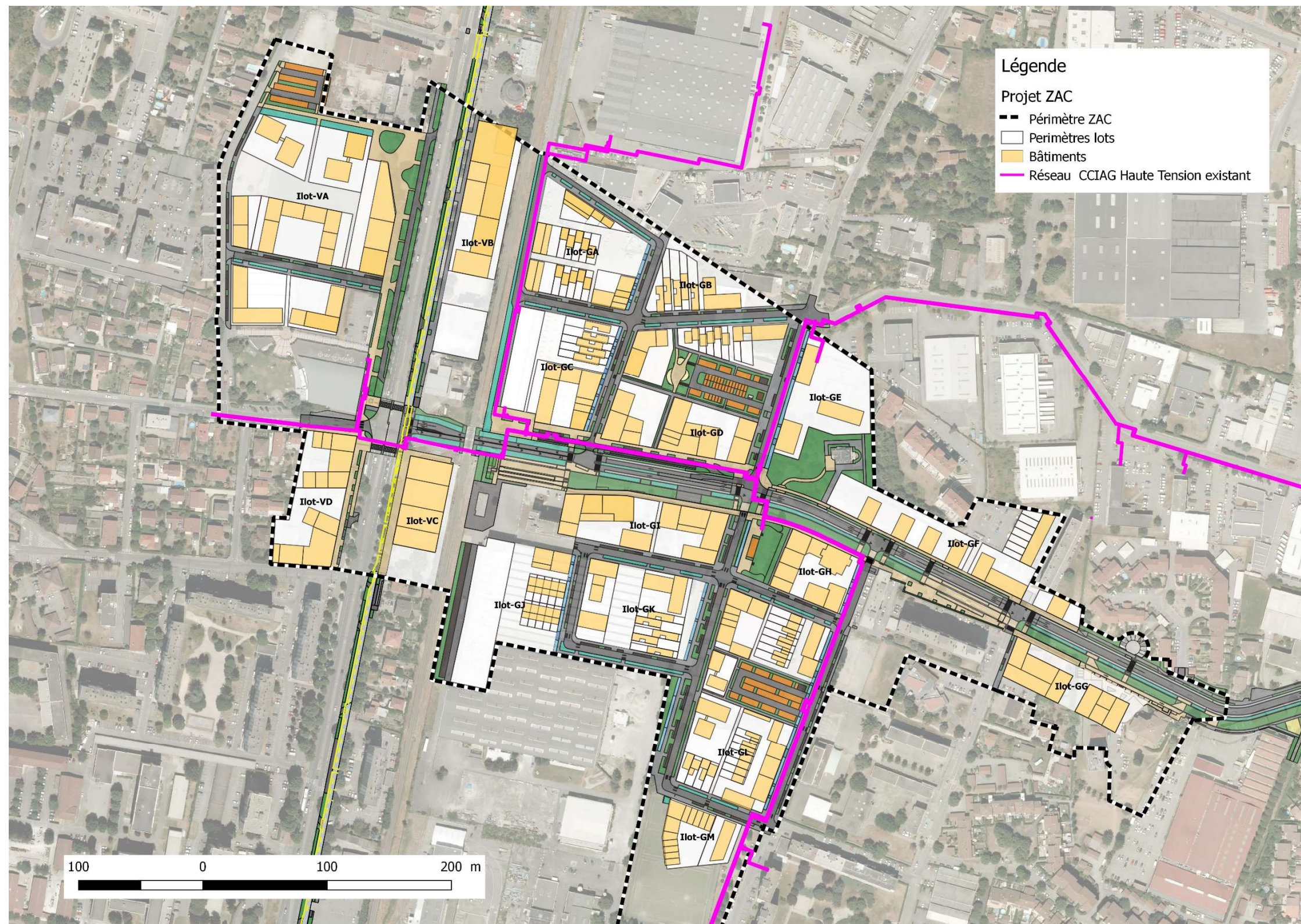


NOTA :

Le principe de connexion sous l'avenue Charles de Gaulle a été intégré aux études de déviation des réseaux menées dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway A, notamment pour intégrer la réalisation des antennes à positionner en attente au niveau des amorces de voiries.

8.1.3 CHAUFFAGE URBAIN

8.1.3.1 Réseau HP (haute pression)



NOTA :

Le réseau créé sous l'Avenue Charles de Gaulle a été réalisé dans le cadre des travaux de dévoisement liés à la réalisation de l'extension du tram A. Le réseau créé sous la rue de la Fraternité est une liaison avec la plateforme chimique (Solvay), réalisé en concomitance avec les travaux de l'Avenue Charles de Gaulle.

Le schéma ci-contre intègre le plan de récolement .dwg transmis par la CCIAG en mars 2019.

8.1.3.2 Réseau BP (basse pression)



NOTA :

Le synoptique ci-contre présente le schéma directeur du réseau de chauffage urbain basse pression projeté, établi par la CCIAG le 13/01/2020.

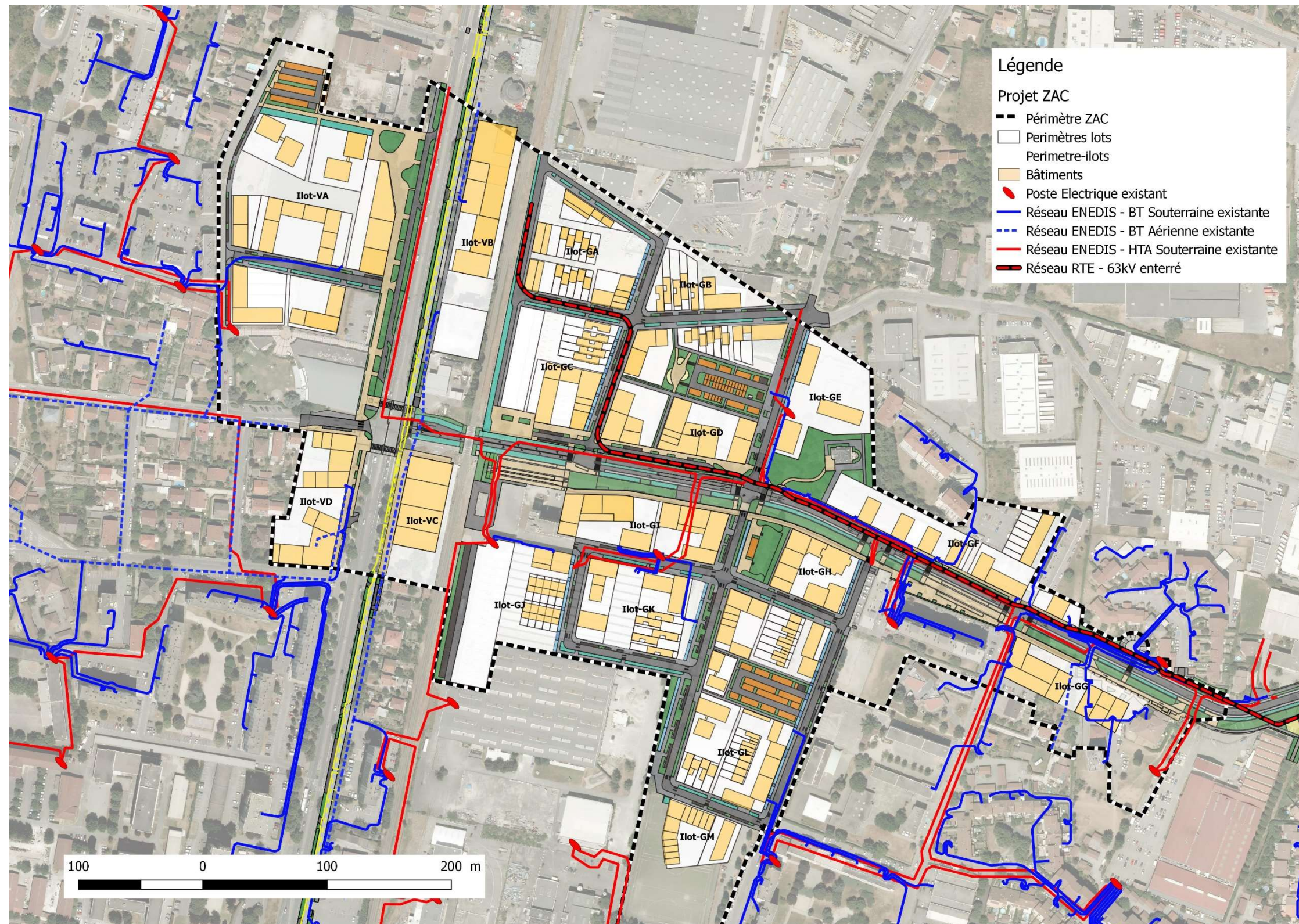
A ce jour, les positions des 3 sous-station sont confirmées :

- La sous-station du secteur Villancourt sera réalisée sur la parcelle Flottibulle ;
- La sous-station du secteur Gare Nord est implantée dans le futur bâtiment GD2 à l'angle Nord-Est.
- La sous-station du secteur Gare Sud est implantée sur le parking GL. La position exacte reste néanmoins à déterminer en fonction des contraintes d'exploitation et des souhaits d'aménagement

Le recalage du réseau sur le secteur Villancourt est actuellement en discussion, les acquisitions foncières et le programme de développement de la ZAC ne permettant de le réaliser comme proposé.

8.2 RESEAUX SECS

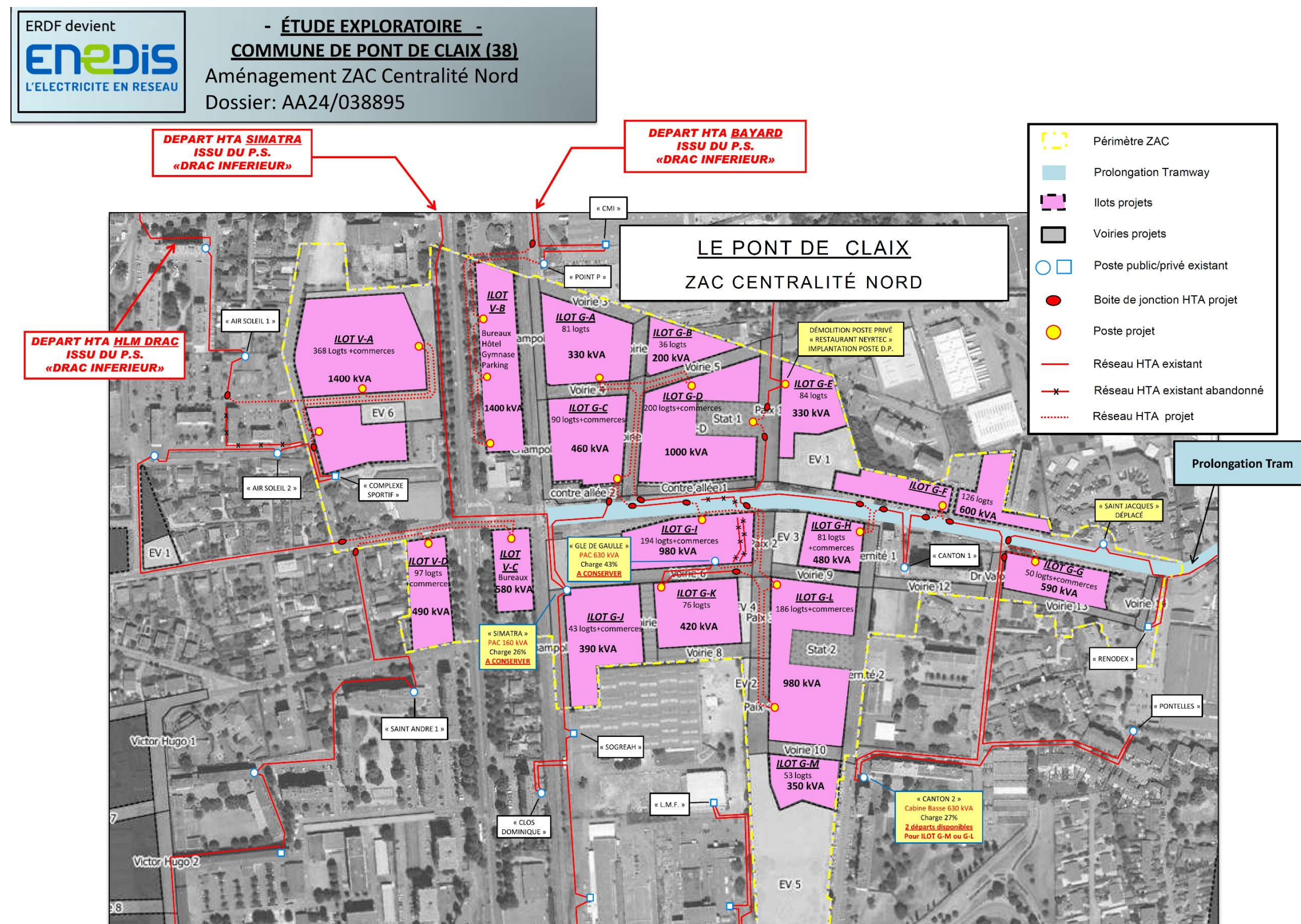
8.2.1 RESEAU HT/BT EXISTANT



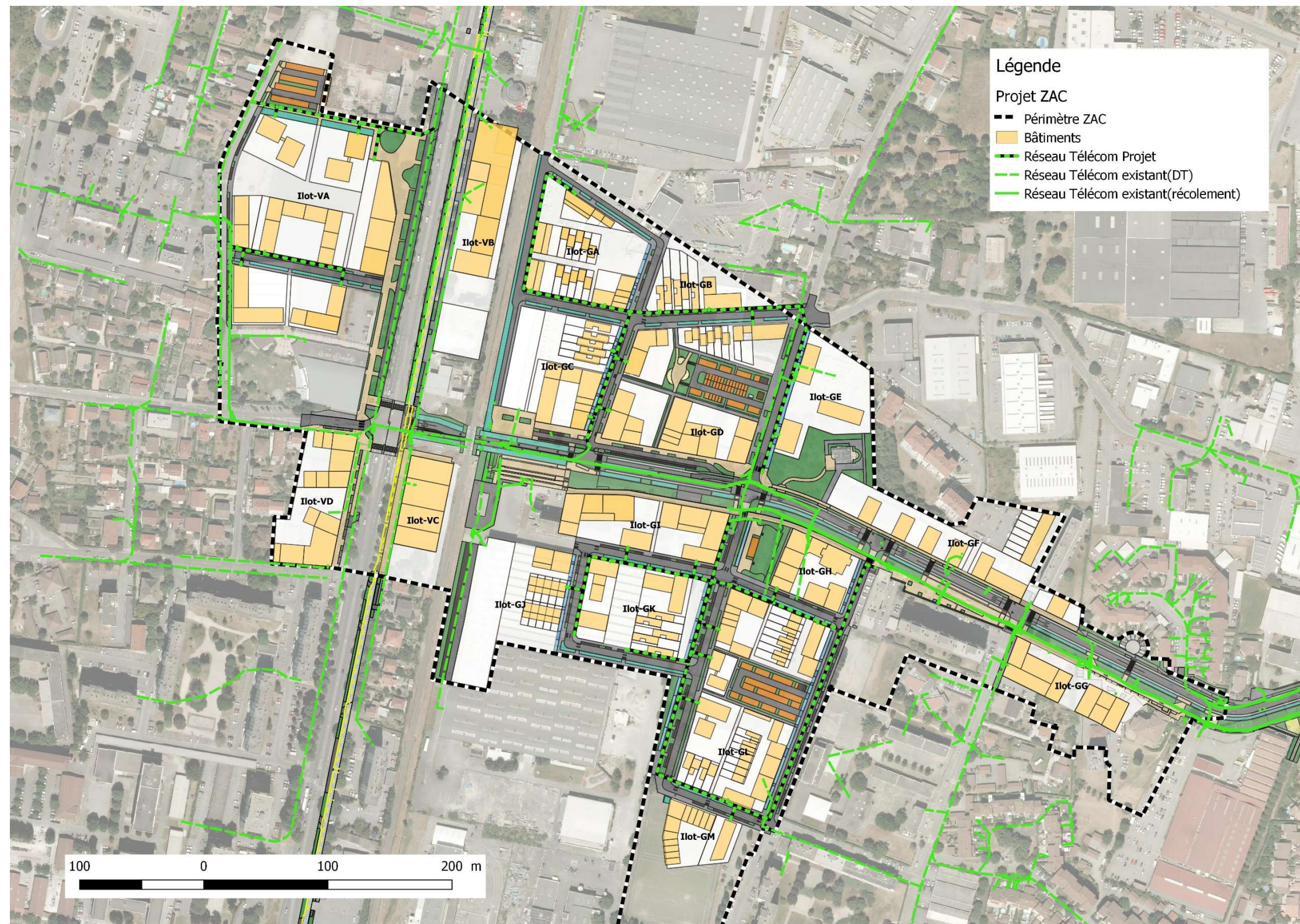
NOTA :

Le schéma ci-contre intègre les données SIG transmises par ENEDIS en février 2019.

8.2.2 PROJET HTA



8.2.3 RESEAUX MUTUALISES DE TELECOMMUNICATION



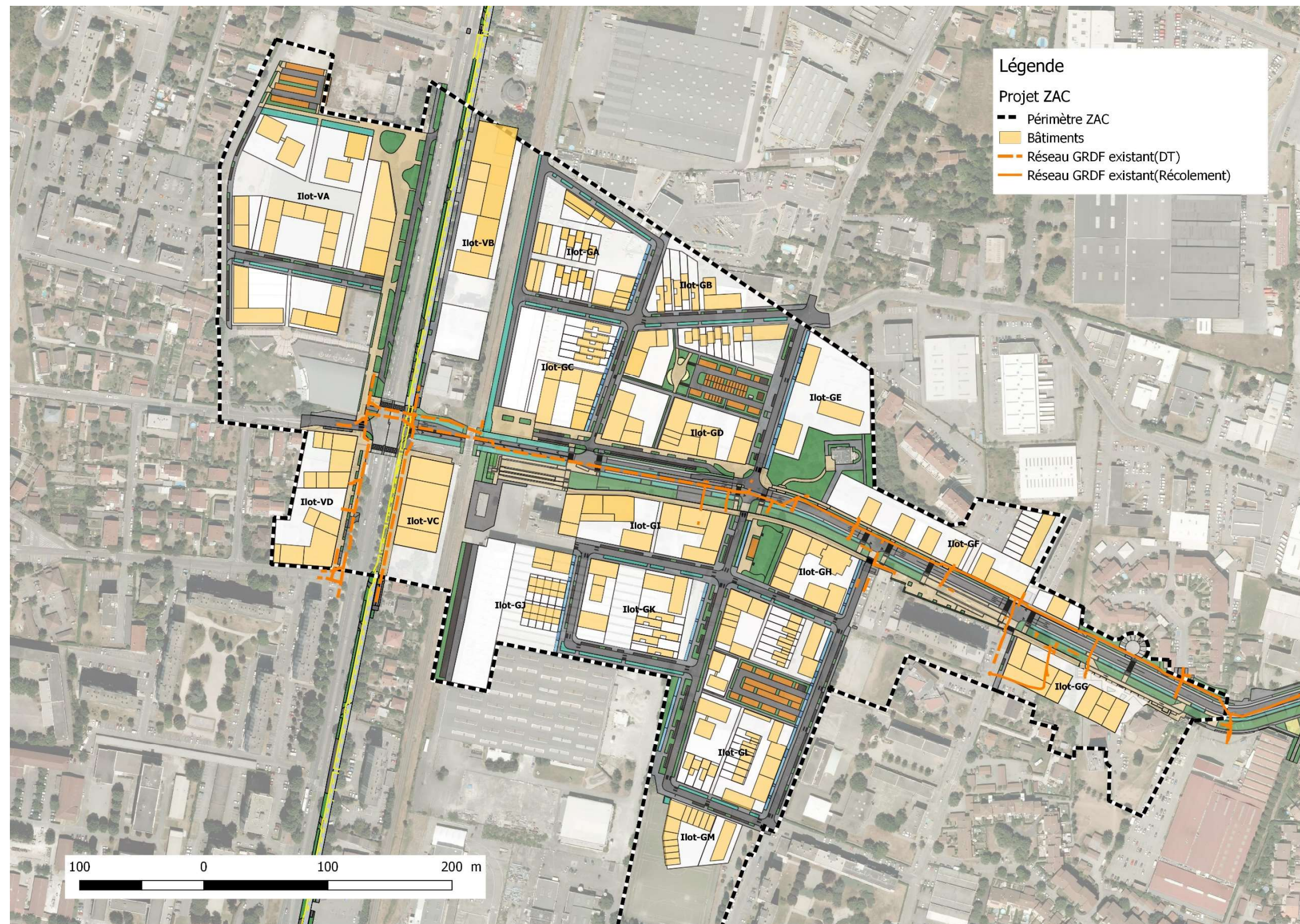
NOTA :

Il est prévu la réalisation d'un réseau de télécommunication mutualisé sur la ZAC.

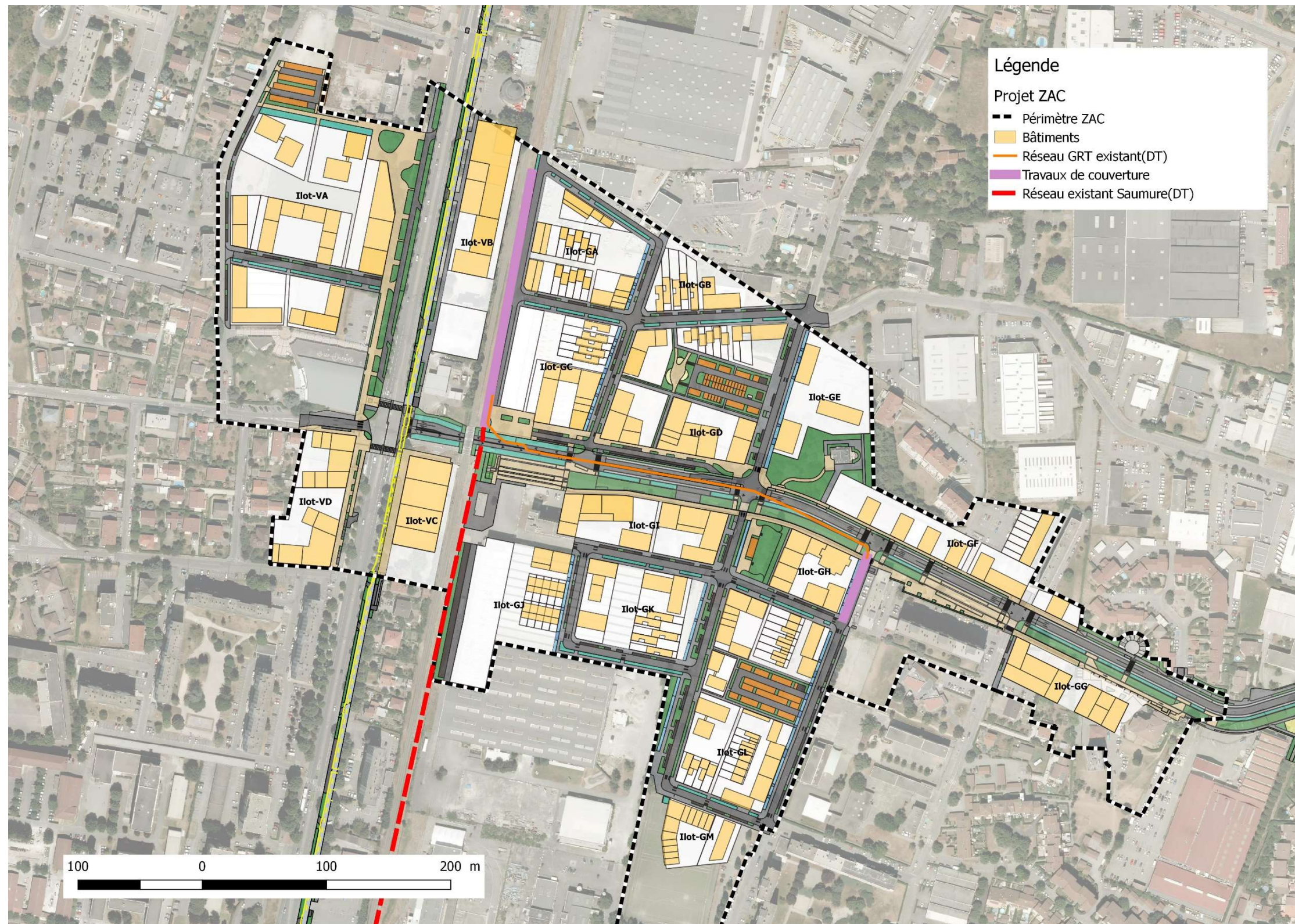
Des opportunités de maillage existent au Nord sur la rue de la Paix, sur la commune d'Echirolles, et au Sud, à l'extrémité de la rue Lavoisier. L'intérêt de ce maillage devra être confirmé par les concessionnaires concernés et éventuellement réalisés, à leur charge. Une étude des besoins en fibre optique sera notamment à demander à Orange pour déterminer l'emplacement et le dimensionnement des armoires de fibre optiques.

Sous l'avenue du Général de Gaulle, le réseau de télécommunication de la Métro (MétroNet) est prévu dans la multitubulaire de l'extension de la ligne de tram A. Les réseaux des concessionnaires privés sont prévus quant à eux sous espaces publics. L'ensemble de ces réseaux de télécommunication seront connectés au réseau mutualisé de la ZAC.

8.2.4 RESEAU GRDF



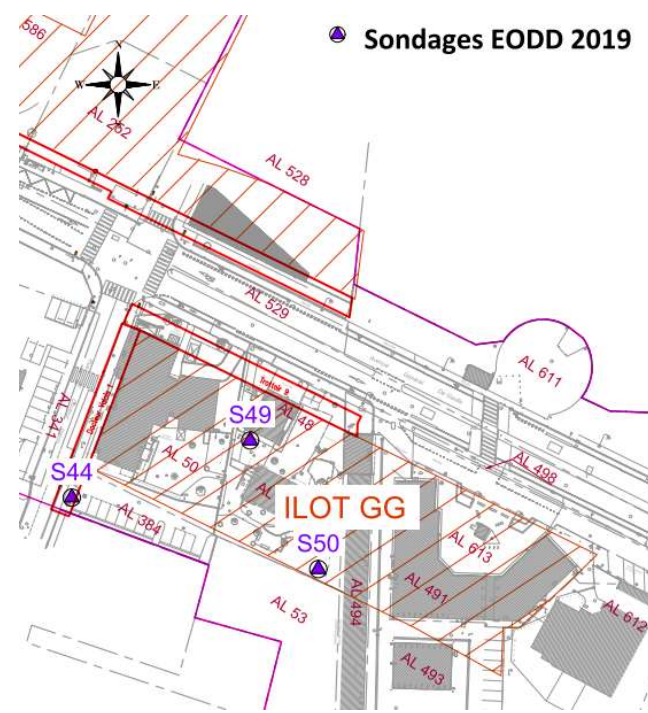
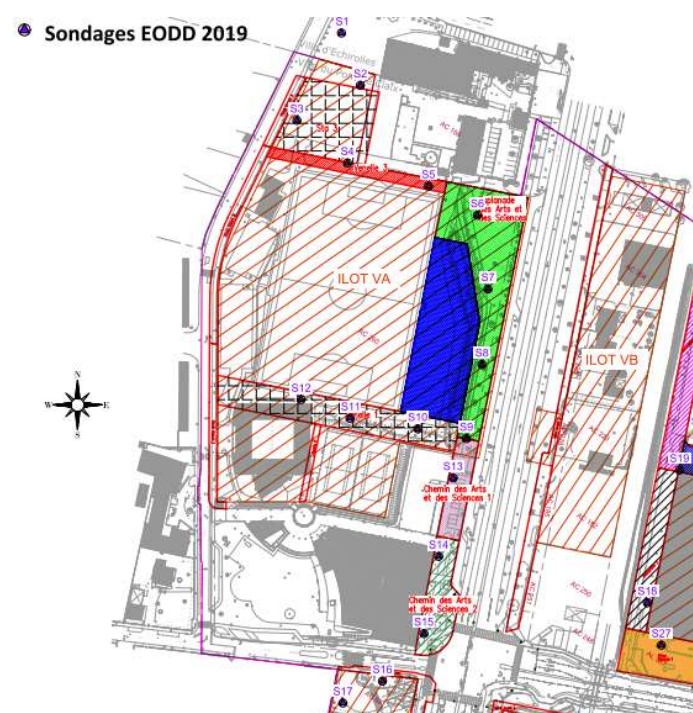
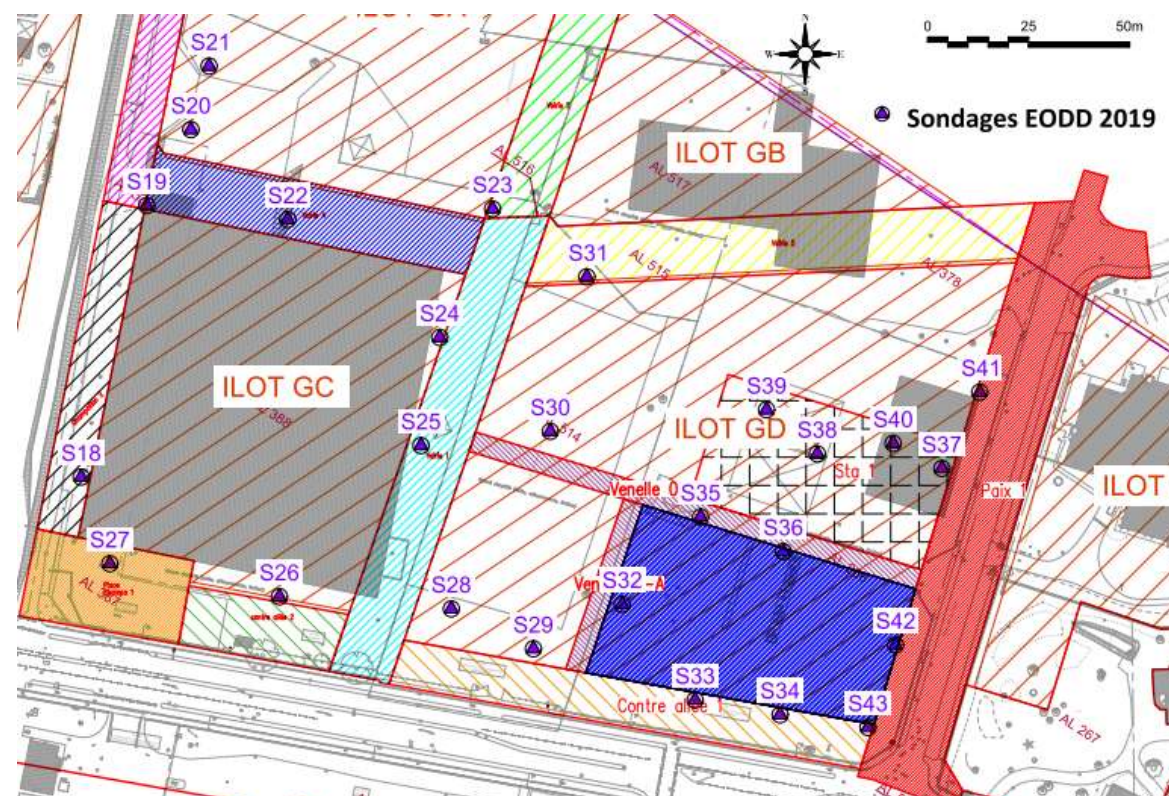
8.3.1 GRT GAZ ET ETHYLENE



Ces distances, prises en compte pour le chiffrage, devront être validées par les concessionnaires concernés.

9 POLLUTION DES SOLS

Zones de sondage :



Une première étude de pollution des sols a été réalisée en fin d'année 2019.

Cette étude concernait les secteurs prioritaires : VA, GD/GC et GG, validés en réunion avec IA le 20/09/2019 et dont les emprises foncières étaient disponibles.

Les investigations réalisées sur ces secteurs amènent les commentaires suivants :

- Présence de remblai (sables bruns à gris) jusqu'à -1/-2m de profondeur reposant sur terrain naturel
- Absence d'anomalie de concentration significative pour les composés **organiques à l'exception du point de prélèvement S43** (teneur élevée en HCT sur 1.5m)
- Absence d'anomalie significative de concentration en métaux lourds, à l'exception de teneurs localement plus élevées en cuivre et/ou plomb en S2, S25 et S44.
- Présence de terrains majoritairement inertes. L'unique dépassement observé concerne le point S43.

Sur la base de ces observations, EODD spécifie qu'aucune contrainte particulière n'est identifiée pour les futurs espaces publics en termes de gestions des déblais de terrassement ou d'infiltration des eaux pluviales à l'exception **du secteur S43**.

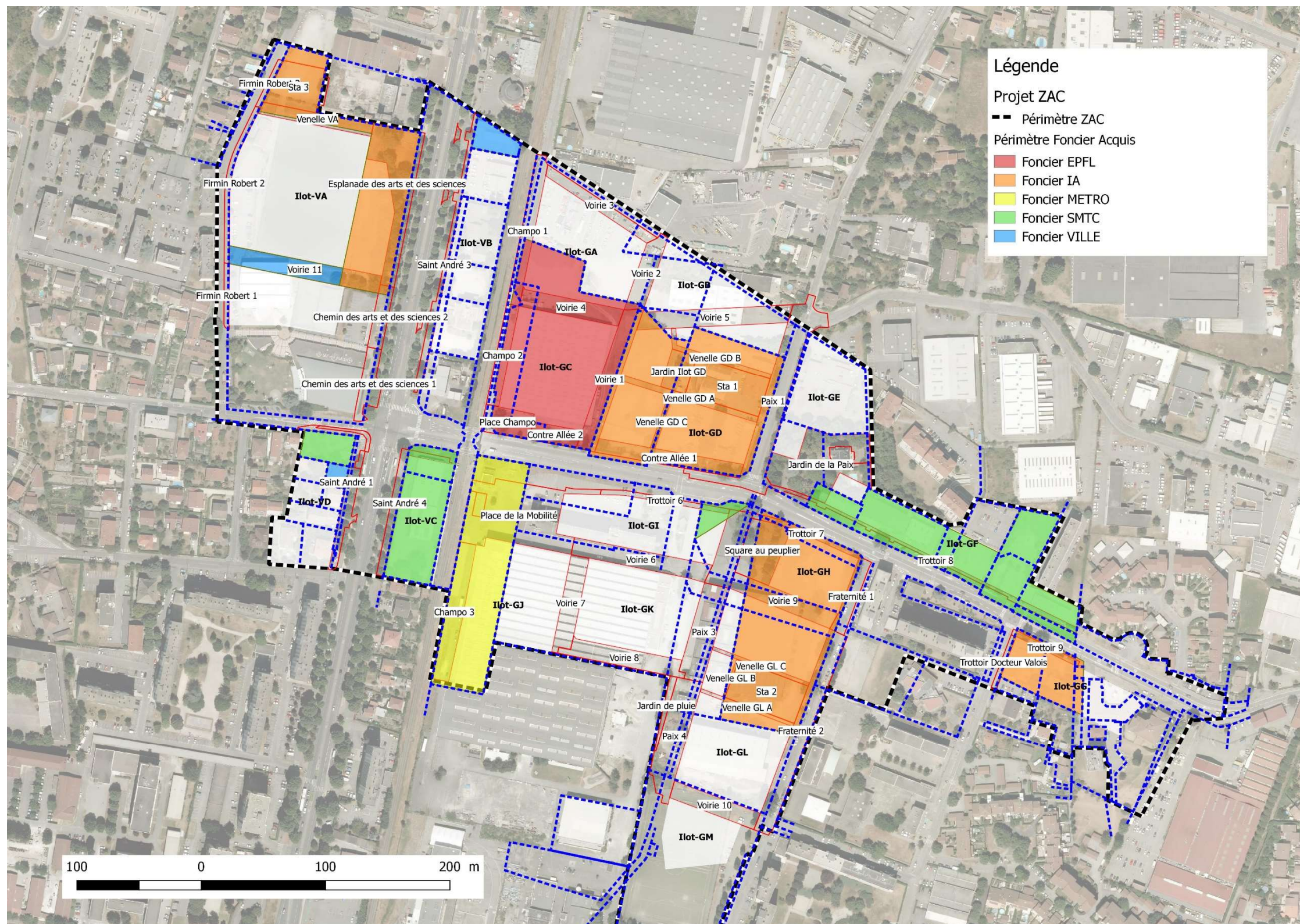
Sur le secteur S43, il conviendra :

- De ne pas infiltrer les EP dans les terrains superficiels (jusqu'à 1.5m)
- D'éliminer les déblais de terrassement éventuels en filière appropriée.

Les études de pollution des secteurs GH et GL sont à prévoir rapidement car ces secteurs font partie des secteurs préférentiels.

10 PHASAGE

10.1 FONCIER PUBLIC

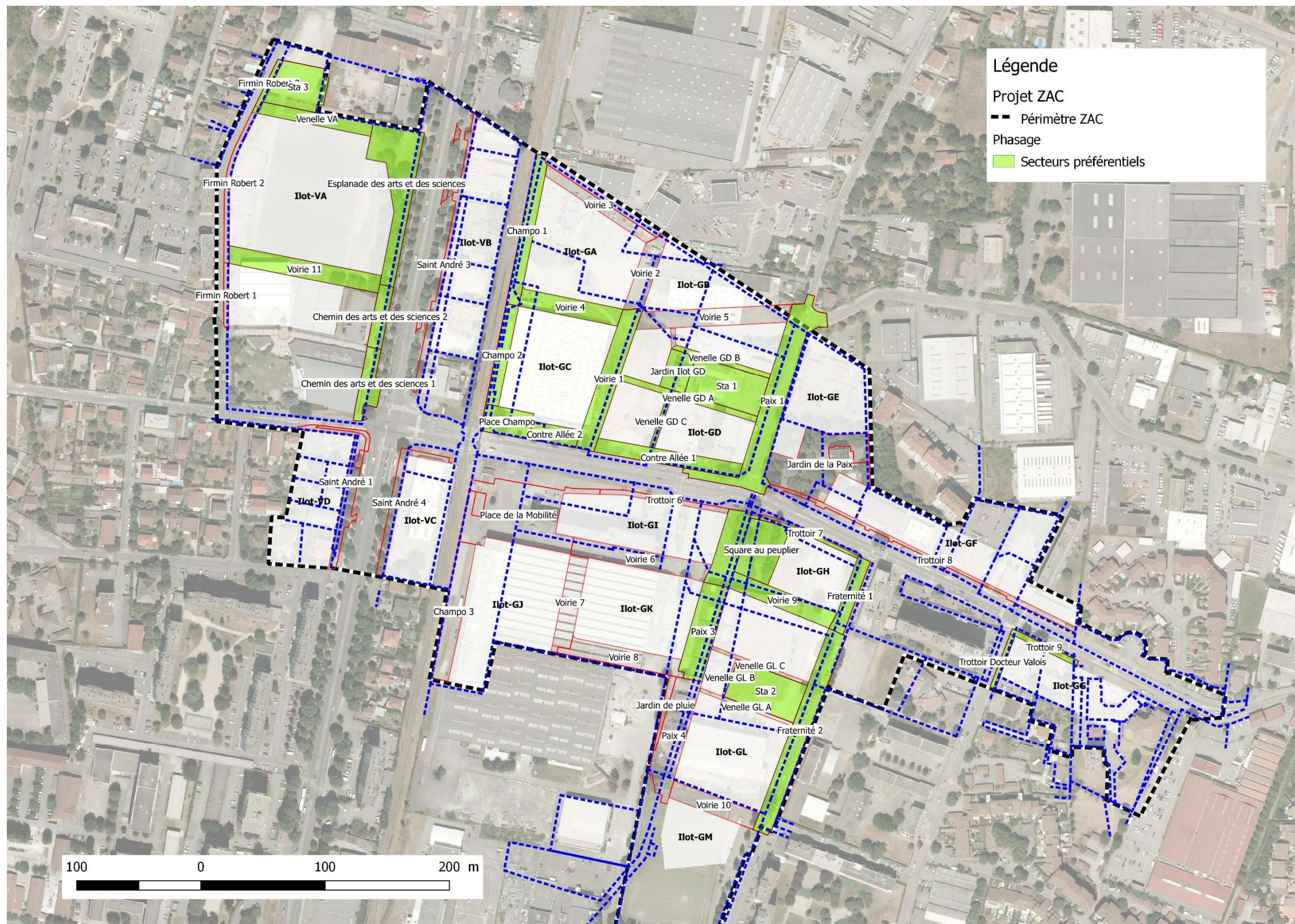


NOTA :

Le foncier public maîtrisé par l'aménageur nous permet d'avoir une première vision de phasage des futurs travaux. Ainsi nous constatons que les espaces publics autour des lot GD et GC, de l'ilot VA, de l'ilot GG et une partie de l'ilot GH sont maîtrisés. Cela permettant de boucler les secteurs.

Des acquisitions de foncier privé seront néanmoins à prévoir pour permettre le bouclage de l'ilot GH.

10.2 SECTEURS PREFERENTIELS



NOTA :

La première phase de travaux consistera en l'aménagement des secteurs préférentiels qui sont :

- Secteur Villancourt, autour de l'Ilot VA.
- Secteur Nord, autour des ilots GC et GD.
- Secteur Sud, autour de l'ilot GH (à noter qu'une parcelle reste à acquérir pour permettre le bouclage autour de l'ilot).

Certaines voiries seront réalisées partiellement : Uniquement une viabilisation permettant un fonctionnement pour le public (Terrassement, réseaux et GB). Les finitions (aménagement de surfaces) viendront dans une seconde phase de travaux.

11 RELEVES DE DECISION – SYNTHÈSE CALAGE DES LIMITES DES ESPACES PUBLICS

Suite à la mise à jour du plan guide et des nouvelles intentions de l'architecte en chef, une réunion s'est tenue le 11/12/20 avec la MOA pour valider les nouveaux calages des espaces publics.

Les décisions prises lors de cette réunion et des différentes séances de travail qui ont suivies ont abouties à un tableau de relevés de décisions : **RPC_MOE_ING_NOR_AVP_AMN_TAB_00596_C / TABLEAU | Synthèse du calage des limites des espaces publics**

Ce tableau est amené à évoluer pour suivre les évolutions de la ZAC.

ZAC Les Minotiers - Synthèse du calage des limites des espaces publics

Date de mise à jour : 4 mars 2020

n°	Localisation	Zones	Remarques / Questions MOE du 11/12/2019	Acteur	Proposition MOE du 27/01/2020 suite à analyse du plan guide V4 établi le 21/01/2020	Validation MOA du 31/01/2020	Décisions prises en compte pour AVP référence
1	G - NORD	Contre allée 1	RAS - Contre allée calée sur le Tram				Contre allée calée sur limite foncière GD2
2	G - NORD	Contre allée 2	La contre allée 2 n'est pas alignée avec la contre allée 1 - Pourquoi?	FOLIA			
3	G - NORD	Contre allée 2	Calage par rapport au foncier à regarder - MGAU décaler de 3m sur voirie public	IA / MGAU	Le groupement de MOE propose d'aligner la limite nord de la place Champollion sur le pignon sud du bâtiment Alpinprim existant puis d'aligner la limite d'aménagement vers l'Est à 8m de la chaussée pour garantir une accessibilité en échelle du SDIS.	Validation MOA - acceptation de la proposition qui intègre les contraintes de sécurité incendie	place Champollion calée sur bâtiment existant alpinprim,
4	G - NORD	Paix 1	Idem AVP du 24/05 - Côté Est La noue compense la largeur variable du trottoir		Le groupement de MOE propose de ne pas retenir d'aménagements cyclables spécifiques sur la rue de la Paix Nord. Le schéma directeur cycles est en cours d'études par la Métropole et n'est pas encore validé.	Validation MOA - un courrier ville est adressé dans les prochains jours à la Métro. On avance	Rue de la Paix 1 calée sur limite foncière GD2
5	G - NORD	Voirie 5	Passage de la voirie à 14,30ml; -20cm sur le trottoir Nord (augmentation des parcelles Nord, les parcelles sud ne bougent pas)	FOLIA / Ingerop	Demande MGAU du 10/10/19 à prendre en compte		la voirie 5 est calée par rapport au prolongement de voirie 4 et en parallèle de l'alignement de GD (75cm au nord de cette limite) plan FOLIA calé
6	G - NORD	Voirie 5	Plan guide voirie à 13,5 - largeur à reprendre	MGAU	Le groupement de MOE propose de conserver la largeur de la voirie 5 identique aux voiries Est Ouest soit 14,30m en conservant l'alignement sud avec l'ilot GD	Validation MOA car conforme aux différentes séances et avis Métro	Voirie 5 à 14,30m
7	G - NORD	Voirie 4	Passage de la voirie à 14,30ml; -20cm sur le trottoir Nord (augmentation des parcelles Nord, les parcelles sud ne bougent pas)	FOLIA / Ingerop	Demande MGAU du 10/10/19 à prendre en compte		Voirie 4 calée sur pignon Nord bâtiment existant alpinprim
8	G - NORD	Voirie 1	AVP ok - Calage MGAU ok				largeur 15m de la voirie inchangé par rapport à l'AVP Global du 24-05-19
9	G - NORD	Voirie 2	AVP ok - Calage MGAU ok				largeur 15m de la voirie inchangé par rapport à l'AVP Global du 24-05-19
10	G - NORD	Voirie 3	AVP ok - Calage MGAU ok				largeur 8,50 de la voirie inchangé par rapport à l'AVP Global du 24-05-19
11	G - NORD	Champollion 1 et 2	AVP ok - Calage MGAU ok				Largeur 10,40 de la voirie inchangé par rapport à l'AVP Global du 24-05-19 - calage de Champollion 2 sur façade Ouest - sud du bâtiment existant et Champollion 1 dans le prolongement de champo 2
12	G - NORD	Champollion 1 et 2	Vérifier l'implantation des plantations par rapport au réseaux existant : pipe total	FOLIA / Ingerop			
13	G - NORD	Venelle GD A	Lot GD2 et GD3 non aligné ?	MGAU	GD3 à aligné sur GD2 côté rue et venelle		Alignement sur foncier GD2 et prolongement de la venelle en alignement GD2
14	G - NORD	Venelle GD A	Sur plan guide largeur de venelle 3,8ml; nécessité d'une largeur de 5ml car voie échelle	MGAU	Le groupement de MOE propose une largeur de venelle de 5m pour garantir l'accessibilité aux engins échelle SDIS	Validation MOA car conforme aux demandes SDIS	Voie échelle calée à 5ml
15	G - NORD	Venelle GD A	Calage par rapport au foncier fournit par agate à reprendre	IA / Agate	Demande Agate foncier		Calage sur plan de vente AGATE-
16	G - NORD	Venelle GD C	largeur 4ml - voie non considérée comme voie échelle - OK		ok 4ml car voie non échelle		Venelle piétonne à 4m - non échelle
17	G - NORD	Venelle GD C	Foncier décalé de 0,55ml par rapport au plan guide	MGAU			Venelle calée sur GD2
18	G - NORD	Venelle GD B	Venelle proposée à 4ml par MGAU et 5ml par Ingerop - Ok pour 4ml car voie non échelle	FOLIA / Ingerop	ok 4ml car voie non échelle		Venelle piétonne à 4m - non échelle
19	G - NORD	Limite communale	Décalage entre cadastre et plan masse environ 2ml sur la commune d'Echirolles	IA / Agate	Le groupement de MOE propose de conserver le fonctionnement et le positionnement de la voirie 3 dessinée dans le dossier AVP produit le 24 mai 2019 sachant qu'une bande d'espace public d'environ 3m est potentiellement sur la commune d'Echirolles. Selon le cadastre disponible en 2020, la totalité de la chaussée, du trottoir et de bande plantée sont situés sur la commune du Pont de Claix avec un recul d'environ 2,50 à 3m par rapport à la limite de commune. Cette bande de recul sera végétalisée dans le cadre de la ZAC.	Validation MOA. Pour info, Isère Aménagement a commandé au géomètre un bornage contradictoire sur toutes les parcelles limitrophes du secteur gare - nord début janvier 2020.	Voirie 3 situé uniquement sur commune de Pont de Claix - Sur Echirolles uniquement reprise d'espaces verts pour raccordement non compris dans l'aménagement ZAC
20	G - SUD	Voirie 7	passage de 13,5ml à 15ml - MGAU doit se prononcer sur le sens de cette modification - cf. CR du 10/10/19	MGAU	La bande située sur la commune d'Echirolles serait aménagée hors ZAC dans le cas d'une mutation du foncier sur la commune d'Echirolles.		
21	G - SUD	Voirie 7	Coupe - Canal de 2,70m alors que l'ensemble des canaux est à 2,50ml	FOLIA	suivre nouveau plan masse MGAU et largeur de rue à vérifier en cohérence avec les rues Nord Sud		Voirie 7 à 15m - coupe type voirie Nord Sud
22	G - SUD	Voirie 8	Passage de la voirie à 14,30ml; -20cm sur le trottoir Nord (augmentation des parcelles Nord, les parcelles sud ne bougent pas)	FOLIA / Ingerop	ok idem atp		
23	G - SUD	Voirie 8	Limite Sud à recaler par rapport à la parcelle privée existante - reculement parcelle - Ecart entre parcelle bâti et périmètre de la ZAC	IA / Agate	demande MGAU du 10/10/19 à prendre en compte	Validation MOA. Quelle temporalité pour relancer l'application cadastrale?	Voirie 8 à 14,30m; -20cm sur trottoir Nord - Gain foncier sur lot GK
24	G - SUD	Paix 2/3/4	bande de 1,5ml en limite Zac - Sud/Ouest de la rue	IA / Agate	Le groupement de MOE propose d'aligner la voirie sur la limite de propriété existante au Sud. IA devra procéder à la réalisation d'une application cadastrale. Dans l'attente de cette nouvelle donnée d'entrée, le positionnement de la voirie présentée dans le dossier produit le 24 mai 2019 sera conservé.		Alignement de la voirie 8 sur Limite de propriété Sud
25	G - SUD	Paix 2/3/4	Alignement rue de la Paix NORD et SUD?	FOLIA	Le groupement de MOE propose d'aligner la voirie sur la limite de propriété existante à l'Ouest. IA devra procéder à la réalisation d'une application cadastrale. Dans l'attente de cette nouvelle donnée d'entrée, le positionnement de la voirie présentée dans le dossier produit le 24 mai 2019 sera conservé.	Validation MOA - un courrier ville est adressé dans les prochains jours à la Métro pour la chrono vélo secondaire. On avance	Alignement Voirie sur limite de propriété à l'Ouest, Cycle sur chaussée
26	G - SUD	Voie 6	Passage de la voirie à 14,30ml; -20cm sur le trottoir Nord (augmentation des parcelles Nord, les parcelles sud ne bougent pas)	FOLIA / Ingerop	Projet de aménagement cyclable : compte tenu du faible trafic attendu sur cette voirie de desserte résidentielle, le groupement de MOE propose de conserver la circulation cycle sur la chaussée sans réaliser des aménagements spécifiques de séparation des flux.		
27	G - SUD	Voie 9	Pas de réduction de voirie - voirie à conserver à 13,8		ok > faire récolement du DOE du parc Lagrange pour caler axe trottoir rue de la Paix		Voirie 6 à 14,30m; -20cm sur trottoir Nord - Gain foncier sur lot GI
28	G - SUD	Voie 9	Problème passage des ordures ménagères avec voirie de 13,8ml soit chaussée de 5ml - besoin de 5,5ml	IA	demande MGAU du 10/10/19 à prendre en compte		largeur 13,80m de la voirie inchangé par rapport à l'AVP Global du 24-05-19
29	G - SUD	Voie 9	Plan guide à recaler - décalage de 10cm sur la partie Nord	MGAU	ok		Largeur de 5ml conservée

ZAC Les Minotiers - Synthèse du calage des limites des espaces publics

Date de mise à jour : 4 mars 2020

n°	Localisation	Zones	Remarques / Questions MOE du 11/12/2019	Acteur	Proposition MOE du 27/01/2020 suite à analyse du plan guide V4 établi le 21/01/2020	Validation MOA du 31/01/2020	Décisions prises en compte pour AVP référence
30	G - SUD	Venelle GL C	ok plan guide largeur 3ml - voie non échelle		Venelle 3ml - idem nv plan guide		Venelle de 3ml
31	G - SUD	Venelle GL A	ok plan guide largeur 3ml - voie non échelle		Venelle 3ml - idem nv plan guide		Venelle de 3ml
32	G - SUD	Voirie 30	Inversion du profil par rapport au profil type				
33	G - SUD	Voirie 10	Passage de la voirie à 14,30ml; -20cm sur le trottoir Sud - GM déjà calé - la rue descend de 20cm	FOLIA / Ingerop	demande MGAU du 10/10/19 à prendre en compte		Voirie 10 à 14,30m, -20cm sur trottoir Sud - Voirie descend de 20cm vers le Sud car GM déjà calé
34	G - SUD	Voirie 30	Recollement parc Simone Lagrange à récupérer	FOLIA	Recollement parc pour calage de la voirie 30:		
35	G - SUD	Fraternité	Recollement tram à récupérer - Agate / Damien	IA / Agate	Recollement Tram à récupérer - Agate		en attente récolement Nord
36	G - SUD	Fraternité	Places de stationnement en bataille actuelles conservées - parcelle moitié privé/public	IA	On reprend pas les travaux réalisés par la SYMC - Places en bataille existantes conservées - recollement Tram à récupérer		Conservation places en bataille existantes
37	G - SUD	Fraternité	Alignement de la voirie sur la bordure T2 existante à l'Ouest ?? Pourquoi un décalage? Chicane entre places en bataille et places en long à liser	FOLIA	Le groupement de MOE propose de conserver l'alignement Est du trottoir de la rue existante pour la voirie Fraternité 2 afin de réduire le décalage avec la voirie Fraternité 3. Cette solution permet également de réduire les impacts de la nouvelle voirie sur le fonctionnement actuel. Le groupement de MOE proposera des aménagements pour faciliter et sécuriser l'accès piéton à l'école, notamment avec la création du parking public.	Validation MOA - attention bien veiller à l'articulation avec le projet ville de mise en accessibilité de l'école / des abords et du CCJAG - voir Céline LACAZE	Alignement rue de la Fraternité sur bordure existante à l'EST, Conservation du trottoir existant.
38	G - SUD	Fraternité	Plan guide - Plantation à l'Ouest de la Rue non possible : présence réseaux Gaz + chauffage	MGAU	Plan guide plantation à déplacer à l'Est : présence chauffage + Gaz		Plantations à l'EST de la Rue, présence réseau chauffage + Gaz à l'OUEST
39	G - SUD	Fraternité	Positionnement de la parcelle GH à recaler suite à dépose de PC - vérifier que l'on ai bien 10,5ml de large sinon décalage de la parcelle de 50cm possible côté parc	IA / Agate	Récolement Agate à récupérer + PC. Décalage de la parcelle GH potentiel côté Square	Validation MOA - Pas de PC GH à ce jour plus évolué. Bine respecter le principe de places en bataille devant le Canton.	en attente recollement AGATE pour calage du lot GH
40	G - SUD	Docteur Valois	Chaussée laissée en état		Conservation des places de stationnement en bataille devant l'immeuble du Canton		Chaussée laissée en l'état - reprise uniquement du trottoir
41	G - SUD	Docteur Valois	recollement Tram à récupérer	MOA Tram	ok	Quels nouveaux bâtiments? Demande de la MOA de : - intégrer les récolement tram - intégrer les principes du plan guide en attendant les évolutions liées aux fiches de lot notamment pour GG1 - le centre social.	Chaussée laissée en l'état - reprise uniquement du trottoir
42	G - SUD	Docteur Valois	Pourquoi une voirie de 6,65ml	FOLIA			
43	G - SUD	Place mobilité	rien pour le moment				
44	G - SUD	Champollion 3	rien pour le moment				
45	VA	Venelle VA	ok AVP / MGAU				Venelle VA - Voie échelle - Raccordement sur Centre des Sciences, concordance des aménagements
46	VA	Esplanade	Ambiance à regarder	FOLIA			Ambiance et qualité de la place travaillées pour harmonisation avec aménagements Centres des Sciences
47	VA	Voirie 11	15 ml de prévu par MGAU - Pourquoi ? Que fait on?	MGAU	Le groupement de MOE propose de réaliser une rue Est Ouest à double sens de 14,30m pour faciliter la desserte du macro lot VA - accès véhicules, collecte OM, défense incendie.	Validation MOA - Recalage du projet AVP avec l'intégration des réorientations de projet vus en séance du jeudi 23 janvier avec Patrimoine arboré et metro	Voirie 11 à 14,30 - idem voirie Est/Ouest
48	VA	Voirie 11	Proposition d'aménagement	FOLIA			
49	VA	Voirie 11	Contre allée cours saint André plus nécessaire une fois la venelle 3 (voie) créée				Création accès parking Flotibulle par Voirie 11 - suppression accès actuel sur contre allée
50	VA	Venelle 2	Public ou privé ?	IA	Venelle 2 privée		Venelle supprimé sur AVP référence
51	VA	Centre des Sciences	Récupérer plan David Loichot / Cécile Forestier - altimétrie, aménagement	Ingerop			calage de la Venelle VA - Zone aménagement paysager dans la continuité du parc laissée au centre des Sciences
52	VA	Stationnement 3	Périmètre à recaler suivant plan centre des Sciences	Ingerop / FOLIA			Circulation à sens Unique
53	VA	Firmin Robert 1/2/3	Réduire à 5,5ml au droit du parking				Voirie à 5,5m
54	VA	Firmin Robert 1					Réalisation des trottoir en béton architecturé pour continuité des aménagement entre espaces publics ZAC/Centres des Science/et Nord de la rue Firmin Robert
55	VC				Le groupement MOE propose l'agrandissement de la parcelle VC jusqu'en limite SUD de ZAC et limite SNCF à l'EST. Ainsi que le prolongement du trottoir (espace public) en limite de ZAC. Comment aménage t on le Trottoir au droit de GG2, quelles sont les limites, est ce que l'on démolit le trottoir existant réalisé par le projet TRAM?		Attente de positionnement MOA?
56	GG2						Positionnement MOA?
Remarques Générales							
62			Besoin de connaître le planning des acquisitions foncières notamment sur les lots GD et VA pour pouvoir organiser et chiffrer les futurs travaux	IA	Vu en séance le 11/12/2019		
63			Suite à la réunion du 10/10/19 : Toutes les voiries EST/OUEST passeront de 14,5ml à 14,30ml de large (trottoir à 2ml au lieu de 2,20ml)				